

Dépliant pour les groupes
Session d'hiver 2024

24.041 né Budget 2025 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2026-2028

	Projet du Conseil fédéral du 21 août 2024	Annonce tardive du Conseil fédéral du 13 septembre 2024	Propositions de la Commission des finances du Conseil national du 13 novembre 2024 Adhésion au projet, resp. à l'annonce tardive, sauf observation.	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats du 19 novembre 2024 Adhésion au projet, resp. à l'annonce tardive, sauf observation.	Remarques
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
A BUDGET DES UNITES ADMINISTRATIVES					
1 AUTORITES ET TRIBUNAUX					
101 Assemblée fédérale					
2 A+T 11 A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) Services du Parlement	73 269 000		Majorité Minorité (Stettler, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Sollberger)	72 000 000	
104 Chancellerie fédérale			Majorité Minorité (Andrey, Fehlmann Rielle, Funcicello, Kälin, Wermuth, Weltstein, Wyss, Zybach)	<i>selon CF</i>	
2 A+T 23 A231.0449 Projets de numérisation présentant un grand intérêt public	2 000 000	0			Voir aussi AF II.

		Projet du Conseil fédéral	Annexe tardive du Conseil fédéral		Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
		Fr.	Fr.		Fr.		Fr.	
<small>Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)</small>								
2 DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES								
202 Département fédéral des affaires étrangères								
Majorité								
2 DFAE 27 A231.0340 Actions en faveur du droit international public		1 122 000			1 628 000			Minorité IV: Proposition commune de diverses positions aux 202 et 704. Voir aussi AF II.
Minorité II								
2 DFAE 34 A231.0332 Actions humanitaires		399 737 700		431 173 700	473 662 700	579 991 700		Minorités II, III et IV: Propositions communes de diverses positions aux 202, 525 et 704. Voir aussi AF II.
Minorité III								
2 DFAE 35 A231.0333 Contribution au siège du Comité international de la Croix-Rouge		80 000 000			116 074 000			Minorité IV: Proposition commune de diverses positions aux 202 et 704. Voir aussi AF II.
Minorité I								
2 DFAE 36 A231.0329 Coopération au développement (bilatérale)		866 693 600	719 037 700	selon CF	934 852 600	1 026 973 600	1 257 511 600	CdF-N: Propositions communes de diverses positions aux 202, 525 et 704. Voir aussi AF II. CdF-A: Majorité: Proposition commune des positions 202/A231.0329, 306/A236.0101, 316/A231.0216, 316/A231.0395, 318/A231.0244, 420/A202.0156, 420/A231.0153, 525/A230.0001, 525/A202.0101, 605/A230.0114, 620/A201.0001, 704/A231.0202 et groupes de comptes: Dépenses propres et recherche de l'administration fédérale. Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II. Minorité: Proposition commune des positions 202/A231.0329, 202/A231.0330 et 704/A231.0202. Voir aussi AF II.

	Projet du Conseil fédéral	Annonce tardive du Conseil fédéral	Fr.	Fr.	Propositions de la Commission des finances du Conseil national					Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Fr.	Remarques
					Majorité	Minorité I (Gredig, Fehlmann Rieille, Funicello, Kalin, Wermuth, Wettstein, Zybach)	Minorité II (Wermuth, Andrey, Fehlmann Rieille, Funicello, Kalin, Wettstein, Wyss, Zybach)	Minorité III (Fehlmann Rieille, Andrey, Funicello, Kalin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)	Minorité IV (Funicello, Andrey, Fehlmann Rieille, Kalin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)			
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)												
2 DFAE 37	A231.0330	Contributions à des organisations multilatérales	308 482 600	256 138 500	selon CF	332 742 600	365 531 600	447 586 600			287 255 700	
2 DFAE 37s.	A231.0331	Reconstitutions des ressources de l'IDA (Banque mondiale)	242 318 700					351 587 700				Minorité IV: Proposition commune de diverses positions aux 202 et 704. Voir aussi AF II.
2 DFAE 38s.	A231.0338	Gestion civile des conflits et droits de l'homme	52 704 000			56 849 000	62 451 000	76 470 000				Minorités II, III et IV: Propositions communes de diverses positions aux 202 et 704. Voir aussi AF II.
2 DFAE 41	A236.0141	Contributions à des investissements coopération internationale	4 771 800					6 923 800				Minorité IV: Proposition commune de diverses positions aux 202 et 704. Voir aussi AF II.
2 DFAE 43	A231.0457	Soutien à l'Ukraine et aux régions voisines	130 327 200					189 095 200				Minorité IV: Proposition commune de diverses positions aux 202 et 704. Voir aussi AF II.
												CdF-N: Propositions communes de diverses positions aux 202, 525 et 704. Voir aussi AF II. CdF-E: Minorité: Proposition commune des positions 202/A231.0329, 202/A231.0330 et 704/A231.0202. Voir aussi AF II.

		Projet du Conseil fédéral	Annexe tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)						
3 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR						
301 Secrétariat général du DFI						
2 DFI 16 A231.0172 Contribution à Pro Helvetia	45 849 400			Majorité (Stadler, Bürgi Roman, Bürgin Yvonne, Gafner, Götte, Guggisberg, Kaufmann, Nause, Nicolet, Pahud, Sollberger, Stettler) Minorité 44 349 400		
303 Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes						Voir aussi AF II.
2 DFI 22 A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	9 319 800			Majorité (Pahud, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Schilliger, Sollberger, Stettler) Minorité 8 759 800		Proposition commune des positions 303/A200.0001 et 303/A231.0160. Voir aussi AF II.
2 DFI 23 A231.0160 Mesures relatives à l'égalité entre femmes et hommes	7 160 800			Majorité (Pahud, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Schilliger, Sollberger, Stettler) Minorité 6 720 800		Proposition commune des positions 303/A200.0001 et 303/A231.0160. Voir aussi AF II.
306 Office fédéral de la culture						
2 DFI 42 A236.0101 Culture du bâti	31 176 800				28 176 800	Proposition commune des positions 202/A231.0329, 306/A236.0101, 316/A231.0216, 316/A231.0395, 318/A231.0244, 420/A202.0156, 420/A231.0153, 525/A200.0001, 525/A202.0101, 605/A230.0114, 620/A201.0001, 704/A231.0202 et groupes de comptes: Dépenses propres et recherche de l'administration fédérale. Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II.
2 EDI 40s. A231.0131 Musées, collections, réseaux de tiers	13 429 400	13 929 400		Majorité (Götte, Bürgi Roman, Gafner, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Schilliger, Sollberger, Stettler) Minorité selon CF		Voir aussi AF II.
2 DFI 44s. A231.0125 Yéniches, Manouches et nomadisme	1 360 900			Majorité (Wettstein, Andrey, Fehlmann Rielle, Funciello, Kälin, Wermuth, Wyss, Zybach) Minorité 1 665 700		Voir aussi AF la, plafonds des dépenses et art. 5, ainsi que AF II.
2 DFI 45 A231.0126 Encouragement de films	31 240 600			Majorité (Pahud, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Sollberger, Stettler) Minorité 30 000 000		Voir aussi AF II.
2 EDI 40s. A231.0131 Musées, collections, réseaux de tiers	13 429 400	13 929 400		Majorité (Götte, Bürgi Roman, Gafner, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Schilliger, Sollberger, Stettler) Minorité selon CF		Voir aussi AF II.
2 DFI 47 A231.0135 Culture cinématographique	10 599 100			Majorité (Pahud, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Sollberger, Stettler) Minorité 5 000 000		Voir aussi AF II.

			Projet du Conseil fédéral	Annexe tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques	
			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.		
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)								
316	Office fédéral de la santé publique							
2 DFI 69s.	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	195 951 800					
					Majorité Minorité II (Zybach, Andrey, Fehlmann Rieille, Funiciello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss) 197 751 800 (Augmentations de 1,8 million dans le contexte de la résistance antimicrobienne)	Minorité III (Fehlmann Rieille, Andrey, Funiciello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach) 201 851 800 (Augmentations de 5,9 millions pour la surveillance des maladies transmissibles)		
2 DFI 71s.	A231.0213	Contribution à la prévention et à la protection de la santé	20 781 000				Voir aussi AF Ib, art. 2, ainsi que AF II.	
2 DFI 72	A231.0216	Contributions au dossier électronique du patient	10 000 000					
2 DFI 76	A231.0395	Mesures destinées à garantir la qualité LAMal	16 150 000					
317	Office fédéral de la statistique							
2 DFI 83	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	175 231 300					
318	Office fédéral des assurances sociales							
2 DFI 93	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	76 434 300				Voir aussi AF II.	
2 EDI 94s.	A231.0239	Prestations versées par la Confédération à l'AVS	10 811 000 000					
2 DFI 97	A231.0244	Accueil extra-familial pour enfants	35 777 100	42 700 800	Majorité Minorité (Giacometti, Bürgi Roman, Cottier, Farinelli, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Schilliger, Sollberger, Stettler) selon CF	25 777 100	Cdf-E: Voir aussi AF la, crédits d'engagement et art. 4, ainsi que AF II. Cdf-E: Proposition commune des positions 202/A231.0329, 306/A236.0101, 316/A231.0216, 316/A231.0395, 318/A231.0244, 420/A202.0156, 420/A231.0153, 525/A200.0001, 525/A202.0101, 605/A230.0114, 620/A201.0001, 704/A231.0202 et groupes de comptes: Dépenses propres et recherche de l'administration fédérale. Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II.	

		Projet du Conseil fédéral	Annexe tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
<i>Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)</i>						
2 DFI 98	A231.0246	Encouragement activités extrascolaires des enfants et jeunes	14 026 100	Majorité 14 354 300	Minorité (Pahud, Bürgi Roman, Cottier, Farinelli, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Schilliger, Sollberger, Stettler) selon CF	Voir aussi AF II.
341 Office fédéral sécurité alimentaire et affaires vétérinaires						
2 DFI 103	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	71 853 700		81 853 700	Voir aussi AF Ib, art. 2.

		Projet du Conseil fédéral	Annexe tardive du Conseil fédéral		Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
		Fr.	Fr.		Fr.		Fr.	
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)								
4 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE								
402 Office fédéral de la justice								
2 DFJP 25 A231.0144 Projets pilotes	2 050 100		1 050 100	Majorité (Zybach, Andrey, Fehlmann Riele, Funiciello, Kalin, Wermuth, Wettstein, Wyss)	Minorité selon CF			Voir aussi AF II.
413 Institut suisse de droit comparé				Majorité (Funiciello, Andrey, Fehlmann Riele, Kalin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)	Minorité selon CF			Voir aussi AF II.
2 DFJP 45 A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	7 583 000		7 000 000	Majorité	Minorité III (Sollberger, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Stettler)			
420 Secrétariat d'Etat aux migrations						3 347 473 200		Proposition commune des positions 420/A231.0153, 420/290.0144 et "Dépenses courantes SEM". Voir aussi AF II, art. 3 (financement extraordinaire).
2 DFJP 53 Dépenses courantes (SEM)	4 047 473 200						428 163 900	CdF-E: Proposition commune des positions 202/A231.0329, 306/A236.0101, 316/A231.0216, 316/A231.0395, 319/A231.0244, 420/A202.0156, 420/A231.0153, 525/A200.0001, 525/A202.0101, 605/A230.0114, 620/A201.0001, 704/A231.0202 et groupes de comptes: Dépenses propres et recherche de l'administration fédérale. Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II.
2 DFJP 62s. A202.0156 Centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA): dépenses exploitation	513 163 900			428 163 900			428 163 900	
5 CdF-N: Majorité et minorité II: Voir aussi AF II. Minorité I: Proposition commune des positions 420/A231.0153 et 420/A290.0144. Minorité III: Proposition commune des positions 420/A231.0153, 420/290.0144 et "Dépenses courantes SEM". Voir aussi AF II, art. 3 (financement extraordinaire). CdF-E: Proposition commune des positions 202/A231.0329, 306/A236.0101, 316/A231.0216, 316/A231.0395, 319/A231.0244, 420/A202.0156, 420/A231.0153, 525/A200.0001, 525/A202.0101, 605/A230.0114, 620/A201.0001, 704/A231.0202 et groupes de comptes: Dépenses propres et recherche de l'administration fédérale. Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II.								
2 DFJP 65s. A231.0153 Aide sociale requérants d'asile, personnes admises à titre provisoire, réfugiés	1 894 266 900		1 874 266 900	Majorité (Wyss, Fehlmann Riele, Funiciello, Gredig, Wermuth, Zybach)	Minorité I (Kalin, Andrey, Fehlmann Riele, Funiciello, Gredig, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)	Minorité II (Sollberger, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Stettler)		
				1 339 424 100 (concerne financement extraordinaire)	selon CF	2 594 266 900 (concerne financement extraordinaire)		
							1 794 266 900	

Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)	Projet du Conseil fédéral	Annonce tardive du Conseil fédéral	Fr.	Fr.	Propositions de la Commission des finances du Conseil national			Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Fr.	Remarques
					Fr.					
					Majorité	Minorité I (Wyss, Fehlmann Rielle, Funciello, Gredig, Wermuth, Zybach)		Minorité III (Sollberger, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Stettler)		
2 DFJP 70	A290.0144	Ukraine: contributions aux cantons	700 000 000			1 254 842 800		0		
2 DFJP 68s.	A231.0159	Mesures d'intégration des étrangers	403 047 900		Majorité	Minorité I (Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Sollberger, Stettler)		Minorité II (Kälin, Andrey, Fehlmann Rielle, Funciello, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)		Voir aussi AF II.
2 DFJP 68	A231.0386	Contribution à l'élargissement de l'UE	26 170 000		Majorité	Minorité (Sollberger, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Stettler)	0			Voir aussi AF II.

Minorité I:
Proposition commune des positions
420/A231.0153 et 420/A290.0144.
Minorité III:
Proposition commune des positions
420/A231.0153, 420/290.0144 et "Dépenses courantes SEM".
Voir aussi AF II, art. 3 (financement extraordinaire).

Voir aussi AF II.

Voir aussi AF II.

		Projet du Conseil fédéral	Annexe tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques				
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.					
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)										
5 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS	504 Office fédéral du sport									
2 DDPS 34 A231.0108 Fédérations sportives et autres organisations	41 160 000									
505 Office fédéral de la cybersécurité										
2 DDPS 40 A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	16 074 800	26 074 800		selon CF		Proposition commune des positions 505/A200.0001 et 525/A202.0101. Voir aussi AF II.				
525 Défense						CdF-N: Voir aussi AF II. CdF-E: Proposition commune des positions 202/A231.0329, 306/A230.0101, 316/A231.0216, 316/A231.0395, 318/A231.0244, 420/A202.0156, 420/A231.0153, 525/A200.0001, 525/A202.0101, 605/A230.0114, 620/A201.0001, 704/A231.0202 et groupes de comptes: Dépenses propres et recherche de l'administration fédérale. Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II.				
2 DDPS 68ss. A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	5 025 784 200		4 980 784 200		5 005 784 200					
Majorité	Minorité I (Kälin, Andrey, Fehimann Riele, Funiciello, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)	Minorité II (Wyss, Andrey, Fehimann Riele, Funiciello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Zybach)	Minorité III (Fehimann Riele, Andrey, Funiciello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)	Minorité IV (Kälin, Andrey, Fehimann Riele, Funiciello, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)	Minorité V (Andrey, Fehimann Riele, Funiciello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)	Minorité VI (Schilliger, Cottier, Farinelli, Giacometti)				
2 DDPS 70ss. A202.0101 Charges et investissements en matière d'armement	2 180 000 000	2 700 000 000 (augmentation de 520 mio. en faveur du réarmement et réduction de 10 mio. en faveur de l'OFCS)	2 000 000 000 (plafonnement à 2 mrd.)	2 157 000 000 (renonciation augmentation 1% PIB)	2 007 000 000 (concerne la compensation en faveur de la CI)	2 164 600 000 (concerne munitions gratuites et à prix réduit)	selon CF (concerne le réarmement)	selon CF (concerne la compensation OFCS)	2 710 000 000	CdF-N: Majorité: Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II. Minorité I+II: Voir aussi AF II. Minorité III: Proposition commune de diverses positions aux 202, 525 et 704. Voir aussi AF II. Minorité IV: Voir aussi AF Ib, art. 2. Minorité V: Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II. Minorité VI: Proposition commune des positions 202/A231.0329, 306/A230.0101, 316/A231.0216, 316/A231.0395, 318/A231.0244, 420/A202.0156, 420/A231.0153, 525/A200.0001, 525/A202.0101, 605/A230.0114, 620/A201.0001, 704/A231.0202 et groupes de comptes: Dépenses propres et recherche de l'administration fédérale. Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II.
540 Office fédéral de l'armement armasuisse			925 959 500			Voir aussi AF II.				
2 DDPS 82s. A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	925 959 500									

Projet du Conseil fédéral	Annexe tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
		Fr.	Fr.	
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)				
6 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES				
606 Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières				
2 DFF 81 E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	69 904 800	91 904 800		Voir aussi AF II.
614 Office fédéral du personnel				
2 DFF 121 A202.0130 Mesures salariales	93 748 800		48 748 800	Majorité Minorité (Herzog Eva, Hurni, Maillard, Zopfi) <i>selon CF</i>
620 Office fédéral des constructions et de la logistique				
2 DFF 131s. A201.0001 Investissements (enveloppe budgétaire)	317 276 500		286 276 500	Proposition commune des positions 202/A231.0329, 306/A236.0101, 316/A231.0216, 316/A231.0395, 318/A231.0244, 420/A202.0156, 420/A231.0153, 525/A200.0001, 525/A202.0101, 605/A230.0114, 620/A201.0001, 704/A231.0202 et groupes de comptes: Dépenses propres et recherche de l'administration fédérale. Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II.

		Projet du Conseil fédéral	Annexe tardive du Conseil fédéral		Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats		Remarques
		Fr.	Fr.		Fr.		Fr.		
<small>Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)</small>									
7	DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE								
701	Secrétariat général du DEF								
2 DEFR 15	A202.0137	Bureau de la consommation	1 045 500		Majorité (Fehlmann Rielle, Andrey, Funicello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach) 900 000	Minorité selon CF			
2 DEFR 15s.	A231.0181	Contribution financière au domaine des EPF	2 440 091 000	2 452 591 000		2 400 000 000	2 452 591 000	selon CF	CdF-N: Voir aussi AF II. CdF-E: Proposition commune des positions 701/A231.0181, 750/A231.0261, 750/A231.0262, 750/A231.0263, 750/A231.0272, 750/A231.0273, 750/A231.0287 et 750/A236.0137. Voir aussi AF II.
704	Secrétariat d'Etat à l'économie								
2 DEFR 32	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	142 466 900				140 466 900		Voir aussi AF Ib, art. 2.
2 DEFR 34s.	A231.0194	Encouragement innovation et coopération, domaine tourisme	11 419 200			10 419 200			Voir aussi AF II.
2 DEFR 36s.	A231.0208	Nouvelle politique régionale	0	12 477 000		selon CF		12 477 000	Voir aussi AF II.
2 DEFR 37	A231.0211	Informations sur conditions d'implantation des entreprises en Suisse	4 453 400		Majorité (Zybach, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss) 2 560 700	Minorité selon CF			
2 DEFR 40s.	A231.0202	Coopération économique	397 697 900	347 697 900	Majorité selon CF	269 697 900	269 697 900	577 031 900	CdF-N: Propositions communes de diverses positions aux 202, 525 et 704. Voir aussi AF II. CdF-E: Proposition commune des positions 202/A231.0223, 306/A236.0101, 316/A231.0216, 316/A231.0395, 318/A231.0244, 420/A202.0156, 420/A231.0153, 525/A200.0001, 525/A202.0101, 605/A230.0114, 620/A201.0001, 704/A231.0202 et groupes de comptes: Dépenses propres et recherche de l'administration fédérale. Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II. Minorité: Proposition commune des positions 202/A231.0329, 202/A231.0330 et 704/A231.0202. Voir aussi AF II.

		Projet du Conseil fédéral	Annexe tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)						
2 DEFR 42	A235.0101	Prêts et participations, pays en développement	25 000 000			
				Majorité Minorité IV (Funicello, Andrey, Fehlmann Rieille, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach) 36 273 000		
2 DEFR 42s.	A236.0142	Contributions à des investissements, pays en développement	12 600 000			
				Majorité Minorité IV (Funicello, Andrey, Fehlmann Rieille, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach) 18 282 000		
708	Office fédéral de l'agriculture					
2 DEFR 55s.	A231.0224	Vulgarisation agricole	11 290 000			
				Majorité Minorité (Kaufmann, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Sollberger, Städler, Stettler) 11 490 000		
2 DEFR 57	A231.0227	Contributions à l'élimination	47 341 600			
				Majorité Minorité (Gredig, Fehlmann Rieille, Funicello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach) 23 670 800		
2 DEFR 58	A231.0229	Promotion de la qualité et des ventes	65 749 000			
				Majorité Minorité I (Gredig, Andrey, Fehlmann Rieille, Funicello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach) 70 549 900	Minorité II (Gredig, Andrey, Fehlmann Rieille, Funicello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach) selon CF	
2 DEFR 59	A231.0231	Aides à la production animale	5 960 500			
				Majorité Minorité (Gafner, Bürgi Roman, Götte, Guggisberg, Kaufmann, Nicolet, Pahud, Sollberger, Städler, Stettler) 55 886 700		
2 DEFR 59s.	A231.0232	Aides à la production végétale	71 099 400			
				Majorité Minorité (Funicello, Fehlmann Rieille, Wermuth, Wyss, Zybach) 2 812 039 500		
2 DEFR 60s.	A231.0234	Paiements directs versés dans l'agriculture	2 770 169 800			
				Majorité Minorité (Wyss, Andrey, Fehlmann Rieille, Funicello, Gredig, Kälin, Wermuth, Wettstein, Zybach) 10 189 900		
725	Office fédéral du logement					
2 DEFR 80	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	10 059 900			
				Majorité Minorité (Herzog Eva, Hurni, Maillard, Zopf) 10 189 900		

		Projet du Conseil fédéral	Annexe tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Fr.	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Fr.	Remarques
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)								
750	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation							
2 DEFR 112	A231.0261	Contributions de base Universités LEHE	740 478 800		748 578 800		748 578 800	selon CF
								CdF-N: Proposition commune des positions 750/A231.0261, 750/A231.0262, 750/A231.0263 et 750/A236.0137. Voir aussi AF II. CdF-E: Proposition commune des positions 701/A231.0181, 750/A231.0261, 750/A231.0262, 750/A231.0263, 750/A231.0272, 750/A231.0273, 750/A231.0287 et 750/A236.0137. Voir aussi AF II.
2 DEFR 113	A231.0262	Contributions liées à des projets selon la LEHE	30 995 400		29 520 400		29 520 400	selon CF
								CdF-N: Proposition commune des positions 750/A231.0261, 750/A231.0262, 750/A231.0263 et 750/A236.0137. Voir aussi AF II. CdF-E: Proposition commune des positions 701/A231.0181, 750/A231.0261, 750/A231.0262, 750/A231.0263, 750/A231.0272, 750/A231.0273, 750/A231.0287 et 750/A236.0137. Voir aussi AF II.
2 DEFR 113	A231.0263	Contributions de base Hautes écoles spécialisées LEHE	586 419 100		592 294 100		592 294 100	selon CF
								CdF-N: Proposition commune des positions 750/A231.0261, 750/A231.0262, 750/A231.0263 et 750/A236.0137. Voir aussi AF II. CdF-E: Proposition commune des positions 701/A231.0181, 750/A231.0261, 750/A231.0262, 750/A231.0263, 750/A231.0272, 750/A231.0273, 750/A231.0287 et 750/A236.0137. Voir aussi AF II.
2 DEFR 115s.	A231.0272	Institutions chargées d'encourager la recherche	1 229 731 500	Majorité (Gafner, Burgi Roman, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Sollberger, Stettler)	1 233 081 500	Minorité 1 200 000 000	1 233 081 500	selon CF
								CdF-N: Voir aussi AF II. CdF-E: Proposition commune des positions 701/A231.0181, 750/A231.0261, 750/A231.0262, 750/A231.0263, 750/A231.0272, 750/A231.0273, 750/A231.0287 et 750/A236.0137. Voir aussi AF II.
2 DEFR 117	A231.0273	Établissements de recherche d'importance nationale	103 760 900		104 885 900		104 885 900	selon CF
								CdF-N: Proposition commune des positions 750/A231.0273 et 750/A231.0287. Voir aussi AF II. CdF-E: Proposition commune des positions 701/A231.0181, 750/A231.0261, 750/A231.0262, 750/A231.0263, 750/A231.0272, 750/A231.0273, 750/A231.0287 et 750/A236.0137. Voir aussi AF II.

			Projet du Conseil fédéral	Annonce tardive du Conseil fédéral	Fr.	Fr.	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Fr.	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Fr.	Remarques
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)											
2 DEFR 120	A231.0287	Coopération internationale dans le domaine de la recherche		17 698 700			16 573 700		16 573 700	selon CF	CdF-N: Proposition commune des positions: 750/A231.0273 et 750/A231.0287. Voir aussi AF II. CdF-E: Proposition commune des positions: 701/A231.0181, 750/A231.0261, 750/A231.0262, 750/A231.0263, 750/A231.0272, 750/A231.0273, 750/A231.0287 et 750/A236.0137. Voir aussi AF II.
2 DEFR 122s.	A236.0137	Contributions d'investissement et participation aux frais locatifs LEHE		113 213 200			100 713 200		100 713 200	selon CF	CdF-N: Proposition commune des positions: 750/A231.0261, 750/A231.0262, 750/A231.0263 et 750/A236.0137. Voir aussi AF II. CdF-E: Proposition commune des positions: 701/A231.0181, 750/A231.0261, 750/A231.0262, 750/A231.0263, 750/A231.0272, 750/A231.0273, 750/A231.0287 et 750/A236.0137. Voir aussi AF II.
2 DEFR 123	A231.0269	Mobilité internationale, formation		57 267 200		54 679 300	Majorité (Fehlmann Rieille, Andrey, Funicello, Gredig, Kalin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach) selon CF	Minorité (Fehlmann Rieille, Andrey, Funicello, Gredig, Kalin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach) selon CF			Voir aussi AF II.
2 DEFR 123s.	A231.0270	Bourses à des étudiants étrangers en Suisse		9 793 900		5 000 000	Majorité (Fehlmann Rieille, Andrey, Funicello, Gredig, Kalin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach) selon CF	Minorité (Fehlmann Rieille, Andrey, Funicello, Gredig, Kalin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach) selon CF			

		Projet du Conseil fédéral	Annexe tardive du Conseil fédéral		Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
		Fr.	Fr.		Fr.		Fr.	
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)								
8	DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'ÉNERGIE ET DE LA COMMUNICATION							
802	Office fédéral des transports							
2 DETEC 29	A231.0290	Transport régional des voyageurs	1 126 779 100	1 134 526 100	Minorité (Schilliger, Bürgi Roman, Cottier, Farinelli, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Sollberger, Stettler) selon CF			Voir aussi AF la, crédits d'engagement et art. 5.
					Majorité	Minorité (Farinelli, Bürgi Roman, Cottier, Gafner, Giacometti, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Schilliger, Sollberger, Stettler)		
2 DETEC 30	A231.0445	Transport ferroviaire transfrontalier de voyageurs	29 580 000		0			Voir aussi AF ib, art. 2a (nouveau).
2 DETEC 31	A236.0111	Transport marchandises: installations et innovations	72 340 000				62 000 000	
2 DETEC 32	A236.0145	Systèmes de propulsion alternatifs pour bus et bateaux	46 342 000				31 000 000	
803	Office fédéral de l'aviation civile							
2 DETEC 42s.	A231.0299	Mesures de protection de l'environnement	19 000 000					
					Majorité	Minorité (Zopfi, Ettlin Erich, Herzog Eva, Stark) selon CF		
805	Office fédéral de l'énergie							
2 DETEC 57s.	A231.0304	Programme SuisseEnergie	23 622 200		Minorité (Nicolet, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Pahud, Sollberger, Stettler)	20 000 000		Voir aussi AF II.
2 DETEC 60	A236.0117	Transfert de technologie	20 000 000				15 000 000	
2 DETEC 61	A236.0149	Programme impulsion remplacement chauffages/mesures efficacité énergie	146 400 000					
					Majorité	Minorité (Zopfi, Ettlin Erich, Herzog Eva, Hurni) selon CF		
810	Office fédéral de l'environnement							
2 DETEC 104s.	A231.0323	Animaux sauvages et chasse	17 344 600					Voir aussi AF la, crédits d'engagement et art. 5, ainsi que AF lb, art. 2, et AF II.
					Majorité	Minorité (Wettstein, Andrey, Fehlmann Rieile, Funiciello, Gredig, Kalin, Wermuth, Wyss, Zybach)		
2 DETEC 106	A236.0126	Revitalisation	36 035 300		40 035 300			Voir aussi AF la, crédits d'engagement et art. 5, ainsi que AF II.
2 DETEC 112s.	A231.0327	Forêts	116 690 300	134 190 300	Majorité (Farinelli, Bürgi Roman, Cottier, Götte, Gredig, Guggisberg, Schilliger, Sollberger) selon CF			Voir aussi AF II.
2 DETEC 113	A236.0122	Protection contre les dangers naturels	37 716 200	41 716 200	Majorité (Zybach, Fehlmann Rieile, Funiciello, Wermuth)	42 061 500		Voir aussi AF la, crédits d'engagement et art. 5, ainsi que AF II.
2 DETEC 113s.	A236.0124	Protection contre les crues	146 101 500	171 101 500				Voir aussi AF la, crédits d'engagement et art. 4.

	Projet du Conseil fédéral	Annexe tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)					
GROUPES DE COMPTES					
Dépenses propres					
Tome 1 / 85	Dépenses propres	12 009 962 700			
				11 999 962 700	
Dépenses de personnel					
			Majorité (Funiciello, Andrey, Fehlmann Rielle, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)	Minorité (Herzog Eva, Hurni, Maillard, Zopfi)	
Tome 1 / p. 86	Dépenses de personnel	6 618 920 800	6 548 920 800	selon CF	6 578 920 800
					selon CF
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation					
			Majorité (Wyss, Andrey, Fehlmann Rielle, Funiciello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Zybach)	Minorité (Wyss, Andrey, Fehlmann Rielle, Funiciello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Zybach)	
Tome 1 / p. 88	Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	4 702 295 900	4 682 295 900	selon CF	
					Voir aussi AF Ib, art. 2.
Conseil et prestations de service externes					
			Majorité (Wyss, Andrey, Fehlmann Rielle, Funiciello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Zybach)	Minorité (Wyss, Andrey, Fehlmann Rielle, Funiciello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Zybach)	
Tome 1 / p. 89	Conseil et prestations de service externes	814 764 200	779 764 200	selon CF	779 764 200
					Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II.
Recherche de l'administration fédérale					
					Proposition commune des positions: 202/A231.0329, 306/A230.0101, 316/A231.0316, 317/A231.0315, 318/A231.0320, 320/A230.0126, 420/A231.0153, 525/A230.0001, 526/A202.0101, 605/A230.0114, 620/A201.0001, 704/A231.0202 et groupes de comptes: Dépenses propres et recherche de l'administration fédérale. Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II.
Recherche de l'administration fédérale		354 090 600			Cf. liste de l'AFF "Ressourforschung Zahlen BFI Botschaft" (Dossier: Domaines politiques des offices fédéraux)

Crédits d'engagement autorisés antérieurement	Projet du Conseil fédéral	Annonce tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit d'engagement (V) - Crédit de charges (A)	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
Crédits d'engagement ouverts, autorisés antérieurement					
Soumis au frein aux dépenses					
3 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR					
318 Office fédéral des assurances sociales					
<p style="text-align: center;">Majorité</p> <p>(Giacometti, Bürgi Roman, Cottier, Farinelli, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Schilliger, Sollberger, Stettler)</p> <p style="text-align: center;"><i>biffer</i></p> <p style="text-align: center;">(= pas de modification du crédit d'engagement)</p>					
V0034.04 A231.0244	Accueil extra-familial pour enfants	124 500 000	-	44 200 800	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et art. 4, ainsi qu'AF II.

	Crédits d'engagement autorisés antérieurement	Projet du Conseil fédéral	Annonce tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit d'engagement (V) - Crédit de charges (A)		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
Non soumis au frein aux dépenses						
8 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'ÉNERGIE ET DE LA COMMUNICATION						
802 Office fédéral des transports						
				Majorité	Minorité	
- V0294.01 E130.0001 Transport régional des voyageurs 2022-2025 A231.0290	4 462 200 000	-		7 747 000	(Schilliger, Bürgi Roman, Cottier, Farinelli, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Sollberger, Stettler) <i>biffer (= pas de modification du crédit d'engagement)</i>	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et art. 5.
810 Office fédéral de l'environnement					2 000 000	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et art. 5, ainsi que AF Ib, art. 2, et AF II.
- V0146.04 A231.0323 Animaux sauvages, chasse et pêche 2025–2028	32 000 000	-				Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et art. 4.
- V0141.04 A236.0124 Protection contre les crues 2025-2028	481 000 000	-	52 500 000	Majorité	Minorité (Zybach, Fehlmann Rielle, Funiciello, Wermuth)	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et art. 5, ainsi qu'AF II.
- V0144.03 A236.0122 Protection contre les dangers naturels 2025-2028	153 000 000	-	4 000 000	Majorité	Minorité (Wettstein, Andrey, Fehlmann Rielle, Funiciello, Gredig, Kalin, Wermuth, Wyss, Zybach)	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et art. 5, ainsi qu'AF II.
- V0221.03 A236.0126 Revitalisation 2025-2028	146 000 000	-			16 000 000	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et art. 5, ainsi qu'AF II.

Plafonds des dépenses autorisés antérieurement	Projet du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
Message tome page / Département / Unité administrative / Plafond des dépenses (Z) - Crédit de charges (A)				
Plafonds des dépenses ouverts, autorisés antérieurement				
Soumis au frein aux dépenses				
3 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR				
306 Office fédéral de la culture				
Z0053.03 A231.0119 A231.0125 A231.0131 A231.0133 A231.0134 A231.0137 A231.0138 A231.0140 A231.0141	Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2025-2028	159 000 000	-	
			1 651 900	
		Majorité (Wettstein, Andrey, Fehlmann Rieille, Funciello, Kälin, Wermuth, Wyss, Zybach)	Minorité (Wettstein, Andrey, Fehlmann Rieille, Funciello, Kälin, Wermuth, Wyss, Zybach)	
Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et art. 5, ainsi qu'AF II.				

	Plafonds des dépenses autorisés antérieurement	Projet du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
Message tome page / Département / Unité administrative / Plafond des dépenses (Z) - Crédit de charges (A)					
7 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE					
708 Office fédéral de l'agriculture					
Z0022.05 A231.0224 Tome A231.0228 1, p. A231.0405 110 A235.0102 A235.0103 A236.0105	Bases de production 2022-2025	559 800 000	11 600 000	Majorité Minorité (Kaufmann, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Sollberger, Stadler, Stettler) 11 800 000	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et art. 5, ainsi qu'AF II.

Projet du Conseil fédéral	Announce tardive	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques																																								
<p>Arrêté fédéral la concernant le budget pour l'année 2025</p> <p>du ... décembre 2024</p> <p><i>L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu les art. 126 et 167 de la Constitution¹, vu le message du Conseil fédéral du 21 août 2024²,</i></p> <p><i>(...) du 21 août 2024², et l'annonce tardive présentée par le Conseil fédéral le 13 septembre 2024,</i></p> <p><i>arrête :</i></p> <p>Art. 1 Compte de résultats</p> <p>¹ Les charges et les revenus inscrits au budget 2025 de la Confédération suisse sont approuvés.</p> <p>² Le compte de résultats tel que prévu au budget 2025 se solde par :</p> <table> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: right;">francs</th> <th></th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a. des charges de</td> <td style="text-align: right;">85 312 338 900</td> <td>85 341 338 900</td> <td>84 907 225 100</td> <td>84 921 877 500</td> </tr> <tr> <td>b. des revenus de</td> <td style="text-align: right;">86 334 209 700</td> <td></td> <td>86 356 209 700</td> <td></td> </tr> <tr> <td>c. un résultat annuel de</td> <td style="text-align: right;">1 021 870 800</td> <td>992 870 800</td> <td>1 448 984 600</td> <td>1 412 332 200</td> </tr> </tbody> </table> <p>Art. 2 Compte des investissements</p> <p>¹ Les dépenses et les recettes d'investissement inscrites au budget 2025 de la Confédération suisse sont approuvées.</p> <p>² Le compte des investissements tel que prévu au budget 2025 se solde par :</p> <table> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: right;">francs</th> <th></th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a. des dépenses d'investissement de</td> <td style="text-align: right;">5 934 348 100</td> <td>5 963 348 100</td> <td>6 480 848 100</td> <td>6 396 166 100</td> </tr> <tr> <td>b. des recettes d'investissement de</td> <td style="text-align: right;">985 069 500</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>c. des investissements nets de</td> <td style="text-align: right;">4 949 278 600</td> <td>4 978 278 600</td> <td>5 495 778 600</td> <td>5 411 096 600</td> </tr> </tbody> </table>		francs				a. des charges de	85 312 338 900	85 341 338 900	84 907 225 100	84 921 877 500	b. des revenus de	86 334 209 700		86 356 209 700		c. un résultat annuel de	1 021 870 800	992 870 800	1 448 984 600	1 412 332 200		francs				a. des dépenses d'investissement de	5 934 348 100	5 963 348 100	6 480 848 100	6 396 166 100	b. des recettes d'investissement de	985 069 500				c. des investissements nets de	4 949 278 600	4 978 278 600	5 495 778 600	5 411 096 600				
	francs																																											
a. des charges de	85 312 338 900	85 341 338 900	84 907 225 100	84 921 877 500																																								
b. des revenus de	86 334 209 700		86 356 209 700																																									
c. un résultat annuel de	1 021 870 800	992 870 800	1 448 984 600	1 412 332 200																																								
	francs																																											
a. des dépenses d'investissement de	5 934 348 100	5 963 348 100	6 480 848 100	6 396 166 100																																								
b. des recettes d'investissement de	985 069 500																																											
c. des investissements nets de	4 949 278 600	4 978 278 600	5 495 778 600	5 411 096 600																																								

¹ RS 101² Non publié dans la FF

Projet du Conseil fédéral	Announce tardive	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Art. 3 Plafond des dépenses autorisées par le frein à l'endettement		Art. 3 ▼ Besoins financiers exceptionnels	Art. 3 ▼ Besoins financiers exceptionnels	
¹ Conformément à l'art. 126, al. 2, de la Constitution (Cst.), le budget se fonde sur un plafond des dépenses totales de 85 823 090 740 francs.		... dépenses totales de 85 845 222 740 francs. ... de 700 000 000 de francs ainsi 86 545 222 740 francs.	... à 86 532 898 400 francs. de 12 324 340 francs à 86 516 550 800 francs. de 6 539 940 francs ...
² Conformément à l'art. 126, al. 3, Cst., ce montant est relevé de 700 000 000 de francs pour couvrir des besoins financiers exceptionnels, atteignant ainsi 86 523 090 740 francs.	... à 86 437 012 200 francs. de 86 078 540 francs ...			
³ Les dépenses totales figurant au compte de résultats et au compte des investissements s'élèvent à 86 408 012 200 francs. Elles sont inférieures de 115 078 540 francs au plafond des dépenses autorisées fixé à l'al. 2.				
Art. 4 Crédits d'engagement et plafonds des dépenses soumis au frein aux dépenses		Art. 4 ▼ Frein aux dépenses (Voir arrêté fédéral <i>la, crédits d'engagement et plafonds des dépenses</i>)	Art. 4 ▼ Frein aux dépenses (Voir arrêté fédéral <i>la, crédits d'engagement et plafonds des dépenses</i>)	
¹ Les crédits d'engagement suivants, dont le détail figure dans une liste spéciale ³ , sont approuvés :	francs	francs		
a. Sécurité	736 355 000			
b.				
Projets immobiliers des EPF (constructions dont le coût est inférieur à 10 mio de fr.)	120 300 000			
c. Programme de construction 2025 du domaine des EPF (projets individuels)	113 800 000			
d. Prévoyance sociale	47 000 000			
e. Trafic	112 500 000			
f. Économie	150 000 000			
		g. Environnement et aménagement du territoire	52 500 000	
² Le plafond des dépenses suivant, dont le détail figure dans une liste spéciale, est approuvé :	francs			
a. Relations avec l'étranger - coopération internationale	38 139 000			

³ Voir le message concernant le budget 2025, tome 1, partie C, ch. 2 ; non publié dans la FF

Projet du Conseil fédéral	Announce tardive	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Art. 5 Crédits d'engagement et plafonds des dépenses non soumis au frein aux dépenses				
¹ Les crédits d'engagement suivants, dont le détail figure dans une liste spéciale ⁴ , sont approuvés :				
a. Sécurité	francs 38 139 000			
b. Agriculture et alimentation	20 000 000			
c. Environnement et aménagement du territoire	4 000 000			
² Le plafond des dépenses suivant, dont le détail figure dans une liste spéciale, est approuvé :				
a. Agriculture et alimentation	francs 11 600 000			
⁴ Voir le message concernant le budget 2025, tome 1, partie C, ch. 2 ; non publié				

Projet du Conseil fédéral	Announce tardive	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
	Art. 6 Transferts de crédits dans le domaine propre de l'administration			
	¹ L'administration est autorisée à procéder à des transferts de crédits entre les enveloppes budgétaires, entre les enveloppes budgétaires et les crédits ponctuels ainsi qu'entre les crédits ponctuels.			
	² Par le biais de tels transferts, les enveloppes budgétaires ou les crédits ponctuels d'un montant inférieur à 20 millions de francs peuvent être augmentés jusqu'à concurrence de 1 million de francs aux dépens d'autres crédits budgétaires. Les enveloppes budgétaires et les crédits ponctuels d'un montant supérieur à 20 millions de francs ne peuvent être augmentés aux dépens d'autres crédits budgétaires que de 5 % au plus du crédit budgétaire autorisé.			
	³ Le DFI (OFS) est autorisé à procéder à des transferts de crédits à partir des « Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) » vers le crédit ponctuel « Programme Digisanté ». Les transferts en faveur dudit programme ne peuvent pas dépasser le montant de 3,9 millions. Ce dernier inclut les transferts visés à l'art. 6, al. 2.			
	⁴ Le DFI (OFSP) est autorisé à procéder à des transferts de crédits à partir des « Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) » vers le crédit ponctuel « Programme Digisanté ». Les transferts en faveur dudit programme ne peuvent pas dépasser le montant de 10 millions. Ce dernier inclut les transferts visés à l'art. 6, al. 2.			

Projet du Conseil fédéral	Announce tardive	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
<p>Art. 7 Autres transferts de crédits</p> <p>¹ Le DFAE est autorisé à procéder à des transferts de crédits entre les crédits budgétaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. « Enveloppe budgétaire (charges de fonctionnement) » - le crédit budgétaire peut être relevé de 14 millions de francs au maximum au moyen d'un transfert ; b. « Actions humanitaires » - le crédit budgétaire peut être relevé de 71,4 millions de francs au maximum au moyen d'un transfert ; c. « Coopération économique au développement (bilatérale) » - le crédit budgétaire peut être relevé de 63,4 millions de francs au maximum au moyen d'un transfert ; d. « Contributions à des organisations multilatérales » - le crédit budgétaire peut être relevé de 60 millions de francs au maximum au moyen d'un transfert ; e. « Prêts et participations, coopération internationale » - le crédit budgétaire peut être relevé de 3,4 millions de francs au maximum au moyen d'un transfert ; f. « Contributions à des investissements, coopération internationale » - le crédit budgétaire peut être relevé de 3,4 millions de francs au maximum au moyen d'un transfert ; g. « Gestion civile des conflits et droits de l'homme » - le crédit budgétaire peut être relevé de 3 millions de francs au maximum au moyen d'un transfert ; h. « Soutien à l'Ukraine et aux régions voisines » - le crédit budgétaire peut être relevé de 20 millions de francs au maximum au moyen d'un transfert. 				

Projet du Conseil fédéral	Announce tardive	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
² Le DEFR (SECO) est autorisé à procéder à des transferts de crédits entre les crédits budgétaires suivants :				
a. « Coopération économique » - le crédit budgétaire peut être relevé de 6,3 millions de francs au maximum au moyen d'un transfert ; b. « Prêts et participations, pays en développement » - le crédit budgétaire peut être relevé de 6,3 millions de francs au maximum au moyen d'un transfert ; c. « Contributions à des investissements, pays en développement » et « Coopération économique au développement (bilatérale) » - ces crédits budgétaires peuvent être relevés de 6,3 millions de francs au maximum.				
³ Le DFAE et le DEFR (SECO) sont autorisés à procéder à des transferts de crédits entre les crédits budgétaires suivants :				
a. « Coopération économique » - le crédit budgétaire peut être relevé de 30 millions de francs au maximum au moyen d'un transfert ; b. « Soutien à l'Ukraine et aux régions voisines » - le crédit budgétaire peut être relevé de 30 millions de francs au maximum au moyen d'un transfert.				
⁴ Le DFF (SG) est autorisé à procéder à des transferts de crédits entre le crédit budgétaire « Agenda ANS » et les crédits budgétaires du domaine propre de la Confédération. Ces transferts ne peuvent pas dépasser le montant de 19,2 millions de francs.				
⁵ Le DEFR (SG) et le DFF (OFCL) sont autorisés à procéder à des transferts de crédits entre le crédit « Investissements dans les constructions du domaine des EPF » (OFCL) et le crédit « Contribution financière au domaine des EPF » (SG-DEFR). Ces transferts ne peuvent pas dépasser une part de 20 % du crédit ponctuel autorisé pour les constructions des EPF.				

Projet du Conseil fédéral	Announce tardive	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
⁶ Le DEFR (SG) est autorisé à procéder à un transfert de crédits supplémentaire d'un montant de 146 millions de francs à partir du crédit « Contribution financière au domaine des EPF » (SG-DEFR) vers le crédit « Investissements dans les constructions du domaine des EPF » (OFCL), en vue du rachat du SwissTech Convention Center (STCC).				
⁷ Le DETEC (OFEN) est autorisé à procéder à des transferts de crédits entre les charges requises pour l'acquisition de programmes de SuisseEnergie (« Enveloppe budgétaire [charges de fonctionnement] ») et le crédit budgétaire « Programme Suisse-Energie ». Ces transferts ne peuvent pas dépasser le montant de 5 millions de francs.				
Art. 8 Transferts de crédits dans le programme de construction 2025 du domaine des EPF				
¹ Le DEFR (SG) est autorisé à procéder à des transferts entre les crédits d'engagement visés à l'art. 4, al. 1, let. b et c.				
² Les transferts de crédits ne doivent pas dépasser 10 % du montant du crédit concerné.				
Art. 9 Dépassements de crédits au sens de l'art. 36, al. 4, LFC				
¹ Des dépassements sont autorisés sans condition pour les crédits suivants :				
316 OFSP A231.0215 Prestations de l'assurance militaire				
316 OFSP A231.0217 Entraide en matière de prestations AMaIA (partie coûts d'intérêts)				
316 OFSP A231.0219 Contribution versée à NAGRA par la Confédération en tant que sociétaire				
402 OFJ A231.0143 Subventions d'exploitation aux établissements d'éducation				
500 SG-DPS A202.0103 Risques non assurés				
601 AFF A240.0101 Intérêts passifs				
601 AFF A202.0115 Risques non assurés				
605 AFC A240.0103 Intérêts rémunératoires liés aux impôts et taxes				
606 OFDF A240.0104 Charges financières				
614 OFPER A202.0157 Apport à des provisions, charges de prévoyance IPSAS 39				
614 OFPER A202.xxxx Contributions d'assainissement, caisses de prévoyance fermées				
725 OFL A231.0236 Abaissement supplémentaire des loyers				
803 OFAC A231.0302 Apport à des provisions, Fonds de pension Eurocontrol				

Projet du Conseil fédéral	Announce tardive	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
² S'ils sont requis par une hausse quantitative ou par une hausse des taux, des dépassements sont autorisés pour les crédits suivants :				
402 OFJ A231.0365 Réparation pour les victimes de mesures de coercition				
420 SEM A231.0152 Requérants d'asile : charges de procédure				
420 SEM A231.0153 Aide sociale : requérants d'asile, personnes admises à titre provisoire et réfugiés				
420 SEM A231.0159 Mesures d'intégration des étrangers				
420 SEM A290.0144 Ukraine : contributions aux cantons				
606 OFDF A202.0123 Indemnisation pour la perception de la redevance pour l'utilisation des routes nationales				
606 OFDF A202.0124 Indemnisation pour la perception de la redevance sur le trafic des poids lourds				
³ Les crédits budgétaires suivants peuvent être dépassés en vue du relèvement d'une provision, si ce relèvement est lié à la mise à jour de paramètres de calcul que la Confédération ne peut pas influencer, et que son montant n'excède pas un tiers de la provision initiale :				
501 SG-DDPS A202.0183 Réduction des risques à Mitholz				
704 SECO A231.0411 COVID: cautionnements				
802 OFT A231.0387 Engagement financier pour garanties octroyées				
⁴ Des dépassements de crédits de 10 %, mais d'un montant de 3 millions de francs au maximum, sont autorisés pour les contributions obligatoires à des organisations internationales à condition que leur montant ne puisse pas être influencé par l'unité administrative compétente.				
Art. 10 Modification d'un autre acte				
L'arrêté fédéral la du 21 décembre 2023 concernant le budget pour l'année 2024 ⁵				
est modifié comme suit :				
<i>Art. 4, al. 1, let. E</i>				
e. Trafic 110 000 000				
Art. 11 Disposition finale				
Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.				
⁵ FF 2024 ...				

Projet
du Conseil fédéral

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

**Arrêté fédéral Ib
concernant le cadre financier
inscrit au budget 2025**

du ... décembre 2024

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 126 et 167 de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 21 août 2024²,*

arrête :

Art. 1 Cadre financier ainsi qu'objectifs, paramètres et valeurs cibles relatifs aux groupes de prestations

Le cadre financier ainsi que les objectifs, les paramètres et les valeurs cibles visés à l'art. 29, al. 2, de la loi du 7 octobre 2005 sur les finances de la Confédération³ sont fixés pour les groupes de prestations cités à l'annexe 1.

¹ RS 101

² Non publié dans la FF

³ RS 611.0

Projet du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Art. 2 Conditions-cadres de l'utilisation des crédits Les conditions-cadres de l'utilisation des crédits budgétaires visées à l'art. 25, al. 3, de la loi du 13 décembre 2002 sur l'Assemblée fédérale ⁴ sont fixées pour les enveloppes budgétaires mentionnées à l'annexe 2.			
	Art. 2a Blocages de crédits prévus Le Conseil fédéral est chargé de renoncer au blocage des crédits pour les crédits budgétaires suivants : a. 504 OFSPO, A231.0109 Manifestations sportives internationales b. 802 OFT, A231.0445 Transport ferroviaire transfrontalier de voyageurs	Majorité Minorité (Stadler, Bürgin Yvonne, Fehlmann Rielle, Funiciello, Gredig, Kälin, Nause, Wettstein, Zybach) c. 802 OFT, A236.0145 Systèmes de propulsion alternatifs pour bus et bateaux	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.
Art. 3 Disposition finale Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.			

⁴ RS 171.10

Projet du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
<p>Annexe 1 (art. 1)</p> <p>Cadre financier ainsi qu'objectifs, paramètres et valeurs cibles fixés pour les groupes de prestations</p> <p>DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE</p> <p>420 Secrétariat d'État aux migrations GP1: Asile et retour (Tome DFJP, page 55) - Objectif: <i>Asile</i> Les procédures d'asile et de renvoi sont rapides et efficientes, sans accumulation de cas en suspens. L'hébergement dans les centres fédéraux est adéquat – y compris pour les requérants d'asile vulnérables. - Indicateur: - Demandes pendantes en première instance depuis plus d'un an (nombre, max.) - Valeur-cible: B 2025: 2 100</p>	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	

Projet du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
<p>420 Secrétariat d'État aux migrations GP1: Asile et retour (Tome DFJP, page 55)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif: <i>Asile</i> Les procédures d'asile et de renvoi sont rapides et efficientes, sans accumulation de cas en suspens. L'hébergement dans les centres fédéraux est adéquat – y compris pour les requérants d'asile vulnérables. - Indicateur: - Total des demandes pendantes en première instance (nombre, max.) - Valeur-cible: <p>B 2025: 8 400</p>	<p>- valeur cible modifiée: B 2025: 5 800</p>		Voir aussi AF II.
<p>420 Secrétariat d'État aux migrations GP1: Asile et retour (Tome DFJP, page 55)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif: <i>Asile</i> Les procédures d'asile et de renvoi sont rapides et efficientes, sans accumulation de cas en suspens. L'hébergement dans les centres fédéraux est adéquat – y compris pour les requérants d'asile vulnérables. - Indicateur: - Respect des normes de qualité dans le domaine de l'hébergement (%), min.) - Valeur-cible: <p>B 2025: 85%</p>	<p>- valeur cible modifiée: B 2025: 90%</p>		Voir aussi AF II.

Projet du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
<p>DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE</p> <p>704 Secrétariat d'État à l'économie GP5: Politique du marché du travail (Tome DEFR, page 25)</p>	<p>- (Nouvel) objectif: Promotion du potentiel de la main-d'œuvre en Suisse: Le potentiel de la main-d'œuvre en Suisse est mieux exploité. Le taux d'activité des femmes augmente et l'âge moyen de sortie du marché du travail est en hausse.</p> <p>- Indicateur: Taux d'activité moyen des femmes actives</p> <p>- Valeur-cible: B 2025: Augmentation de 5 points de pourcentage par rapport à l'année précédente</p>		Voir aussi AF II.

Projet
du Conseil fédéral

Annexe 2 (art. 2)

Conditions-cadres de l'utilisation des crédits

Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques						
<p>DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR</p> <p>316 Office fédéral de la santé publique</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Majorité</th> <th>Minorité II (Zybach, Andrey, Fehlmann Rieille, Funiciello, Kalin, Wermuth, Weltstein, Wyss)</th> <th>Minorité III (Fehlmann Rieille, Andrey, Funiciello, Kalin, Wermuth, Weltstein, Wyss, Zybach)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) Les moyens supplémentaires d'un montant de 1 800 000 de francs sont destinés à la promotion des domaines suivants : - Surveillance de l'antibiorésistance au moyen de l'approche One-Health (mise en œuvre de la motion Graf Maya 19.3861) - Information et sensibilisation en matière de santé publique - Mise en place et développement d'un réseau d'intendance concernant les antibiotiques visant à encourager l'utilisation correcte des antibiotiques dans le domaine ambulatoire</td> <td>A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) Les moyens supplémentaires d'un montant de 5 900 000 de francs sont destinés à la surveillance des maladies transmissibles.</td> <td>Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF II.</td> </tr> </tbody> </table>	Majorité	Minorité II (Zybach, Andrey, Fehlmann Rieille, Funiciello, Kalin, Wermuth, Weltstein, Wyss)	Minorité III (Fehlmann Rieille, Andrey, Funiciello, Kalin, Wermuth, Weltstein, Wyss, Zybach)	A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) Les moyens supplémentaires d'un montant de 1 800 000 de francs sont destinés à la promotion des domaines suivants : - Surveillance de l'antibiorésistance au moyen de l'approche One-Health (mise en œuvre de la motion Graf Maya 19.3861) - Information et sensibilisation en matière de santé publique - Mise en place et développement d'un réseau d'intendance concernant les antibiotiques visant à encourager l'utilisation correcte des antibiotiques dans le domaine ambulatoire	A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) Les moyens supplémentaires d'un montant de 5 900 000 de francs sont destinés à la surveillance des maladies transmissibles.	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF II.		
Majorité	Minorité II (Zybach, Andrey, Fehlmann Rieille, Funiciello, Kalin, Wermuth, Weltstein, Wyss)	Minorité III (Fehlmann Rieille, Andrey, Funiciello, Kalin, Wermuth, Weltstein, Wyss, Zybach)						
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) Les moyens supplémentaires d'un montant de 1 800 000 de francs sont destinés à la promotion des domaines suivants : - Surveillance de l'antibiorésistance au moyen de l'approche One-Health (mise en œuvre de la motion Graf Maya 19.3861) - Information et sensibilisation en matière de santé publique - Mise en place et développement d'un réseau d'intendance concernant les antibiotiques visant à encourager l'utilisation correcte des antibiotiques dans le domaine ambulatoire	A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) Les moyens supplémentaires d'un montant de 5 900 000 de francs sont destinés à la surveillance des maladies transmissibles.	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF II.						

Projet
du Conseil fédéral

		Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
	Majorité	<p>Minorité (Wettstein, Andrey, Fehlmann Rieille, Funiciello, Kälin, Wermuth, Wyss, Zybach)</p> <p>A231.0213 Contribution à la prévention et à la protection de la santé Les moyens supplémentaires d'un montant de 100 000 francs sont destinés à l'organisation «Santé Sexuelle Suisse».</p>		Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF II.
318 Office fédéral des assurances sociales	Majorité	<p>Minorité (Wettstein, Andrey, Fehlmann Rieille, Funiciello, Kälin, Wermuth, Wyss, Zybach)</p> <p>A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) Les moyens supplémentaires d'un montant de 150 000 de francs sont destinés au programme d'impulsion pour prévenir la violence sur les personnes âgées.</p>		Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.
			341 Office fédéral sécurité alimentaire et affaires vétérinaires	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.
			A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) Les moyens supplémentaires d'un montant de 10 000 000 de francs sont destinés à la prise en charge des coûts des vaccins contre la fièvre catarrhale du mouton et la maladie hémorragique épidézique (MHE).	

Projet
du Conseil fédéral

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS

525 Défense

Majorité

Minorité

(Funiciello, Andrey, Fehlmann Rieille,
Gredig, Kälin, Wermuth, Wettstein,
Wyss, Zybach)

**A200.0001 Charges de
fonctionnement (enveloppe
budgétaire)**

*selon CF
(= pas de condition-cadre)*

Sur les montants inscrits au budget, 2
000 000 de francs sont destinés à la
prévention de la violence.

525 Défense

Majorité

Minorité IV

(Kälin, Andrey, Fehlmann Rieille,
Funiciello, Wermuth, Wettstein, Wyss,
Zybach)

**A202.0101 Charges et
investissements en matière
d'armement**

Sur les 530 000 000 de crédits
supplémentaires, 200 000 000 seront
explicitement consacrés à la défense
aérienne terrestre à moyenne portée.

La compensation d'un montant de
10 000 000 de francs en faveur de
l'Office fédéral de la cybersécurité est à
réaliser au travers de synergies
potentielles des projets informatiques de
l'armée.

504 Office fédéral du sport

Majorité

Minorité

(Würth, Boulis, Gapanny, Hegglin
Peter, Herzog Eva, Stark)

**A231.0108 Fédérations sportives et
autres organisations**

Les fonds supplémentaires, d'un montant
de 2 200 000 francs, doivent être utilisés
en faveur des contributions de soutien à
l'utilisation des installations CISIN.
*selon CF
(= pas de condition-cadre)*

Voir aussi AF Ia,
crédits budgétaires, et
AF II.

Voir aussi AF Ia,
crédits budgétaires, et
AF II.

Projet
du Conseil fédéral

Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
<p>DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE</p> <p>704 Secrétariat d'État à l'économie</p> <p>Majorité</p> <p>Minorité (Zybach, Andrey, Fehlmann Riele, Funiciello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss)</p> <p>A231.0211 Info. sur conditions d'implant. des entreprises en Suisse</p> <p>La réduction de ce crédit de 1 892 700 francs doit être opérée dans le domaine du recrutement actif d'entreprises étrangères en vue de leur implantation en Suisse.</p>	<p>704 Secrétariat d'État à l'économie</p> <p>A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)</p> <p>La réduction de ce crédit de 2 000 000 francs doit être effectuée dans le domaine du groupe de prestations 1.</p>	<p>Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.</p>
<p>708 Office fédéral de l'agriculture</p> <p>Majorité</p> <p>Minorité (Kaufmann, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Sollberger, Stadler, Stettler)</p> <p>A231.0224 Vulgarisation agricole</p> <p>Les moyens supplémentaires d'un montant de 200 000 francs sont destinés à la centrale de vulgarisation Agridea.</p>		<p>Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF II.</p>

		Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
	708 Office fédéral de l'agriculture			
Majorité	Minorité (Gafner, Bürgi Roman, Götte, Guggisberg, Kaufmann, Nicolet, Pahud, Sollberger, Stadler, Stettler)	A231.0232 Aides à la production végétale Les moyens supplémentaires d'un montant de 1 000 000 de francs sont destinés à la production de betteraves pour la production de sucre.	Majorité A231.0232 Aides à la production végétale Les moyens supplémentaires d'un montant de 1 000 000 de francs sont destinés à la production de betteraves pour la production de sucre. <i>selon CF (= pas de condition-cadre)</i>	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.

Projet
du Conseil fédéral

	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
725 Office fédéral du logement	<p>Majorité</p> <p>Minorité (Wyss, Andrey, Fehlmann Rieille, Funiciello, Gredig, Kälin, Wermuth, Wettstein, Zybach)</p> <p>A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)</p> <p>Les moyens supplémentaires d'un montant de 130 000 francs sont destinés au financement de consultations proposées gratuitement aux communes et aux coopératives par les maîtres d'ouvrage d'utilité publique.</p>	<p>Majorité</p> <p>Minorité (Herzog Eva, Hurni, Maillard, Zopfi)</p> <p>A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)</p> <p>Les moyens supplémentaires d'un montant de 130 000 francs sont destinés au financement de consultations proposées gratuitement aux communes et aux coopératives par les maîtres d'ouvrage d'utilité publique.</p>	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF II.
750 Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation	<p>Majorité</p> <p>Minorité (Hegglin Peter, Friedli Esther, Stark)</p> <p>A231.0272 Institutions chargées d'encourager la recherche</p> <p>Sur les montants inscrits au budget, 2 800 000 de francs sont à alloués au financement partiel de Phénomène 2026 par le Fonds national suisse.</p>		

Projet
du Conseil fédéral

Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'ÉNERGIE ET DE LA COMMUNICATION		
	810 Office fédéral de l'environnement	
GROUPES DE COMPTES		
Dépenses de personnel		
Majorité	Minorité	
(Funiciello, Andrey, Fehlmann Rieille, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)		
Les autorités et les tribunaux ainsi que le Contrôle fédéral des finances sont exclus de la réduction transversale d'un montant de 70 000 000 de francs.	<i>selon CF (= pas de condition-cadre)</i>	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, crédits d'engagement et art. 5, ainsi que AF II.
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation		
Majorité	Minorité	
(Wyss, Andrey, Fehlmann Rieille, Funiciello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Zybach)		
La coupe transversale d'un montant de 20 000 000 de francs est à mettre en œuvre dans tous les départements, autorités et tribunaux ainsi qu'au Contrôle fédéral des finances.	<i>selon CF (= pas de condition-cadre)</i>	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF II.
Conseil et prestations de service externes		
Majorité	Minorité	
(Wyss, Andrey, Fehlmann Rieille, Funiciello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Zybach)		
La coupe transversale d'un montant de 35 000 000 de francs est à mettre en œuvre dans tous les départements, autorités et tribunaux ainsi qu'au Contrôle fédéral des finances.	<i>selon CF (= pas de condition-cadre)</i>	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF II.

Projet
du Conseil fédéral

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

**Arrêté fédéral II
concernant le plan financier
pour les années 2026 à 2028**

du ... décembre 2024

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 126 et 167 de la Constitution¹,
vu l'art. 143 de la loi du 13 décembre 2002 sur l'Assemblée
fédérale²,
vu l'art. 10, al. 2, de la loi fédérale du 30 septembre 2016 sur le
fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération³,
vu l'art. 4, al. 1, de la loi fédérale du 21 juin 2013 sur le fonds de
financement de l'infrastructure ferroviaire⁴,
vu le message du Conseil fédéral du 21 août 2024⁵,*

arrête :

Art. 1 Plan financier 2026 à 2028

Il est pris acte du plan financier de la Confédération suisse pour les années 2026 à 2028.

**Art. 2 Mandats visant à modifier le budget 2026 assorti d'un
plan intégré des tâches et des finances 2027 à 2029**

Les mandats suivants visant à modifier le plan financier sont confiés au Conseil fédéral :

¹ RS 101

² RS 171.10

³ RS 725.13

⁴ RS 742.140

⁵ Non publié dans la FF

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

AUTORITÉS ET TRIBUNAUX

		Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Majorité	Minorité (Andrey, Fehlmann Rieille, Funiciello, Kälin, Wermuth, Weltstein, Wyss, Zybach)	<i>pas de mandat au CF</i>		Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.

104 Chancellerie fédérale (ChF)
A231.0449 Projets de numérisation présentant un
grand intérêt public
(Tome 2 A+T, page 19)

PF 2026: 2 000 000
PF 2027: 2 000 000
PF 2028: 2 000 000

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

202 Département fédéral des affaires étrangères
A231.0340 Actions en faveur du droit international
public
Tome 2 DFAE, page 18
PF 2026: 1 127 800
PF 2027: 1 156 300
PF 2028: 1 185 200

202 Département fédéral des affaires étrangères
A231.0332 Actions humanitaires
Tome 2 DFAE, page 20
PF 2026: 424 545 900
PF 2027: 446 948 000
PF 2028: 465 390 000

202 Département fédéral des affaires étrangères
A231.0333 Contribution au siège du Comité
international de la Croix-Rouge
Tome 2 DFAE, page 20
PF 2026: 80 000 000
PF 2027: 80 000 000
PF 2028: 80 000 000

Propositions de la Commission des finances du Conseil national

Majorité

pas de mandat au CF

Minorité IV (Funiciello, Andrey, Fehlmann Rieille, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)

PF 2026: 1 656 800
PF 2027: 1 706 300
PF 2028: 1 759 200

Majorité

pas de mandat au CF

Minorité II (Wermuth, Andrey, Fehlmann Rieille, Funiciello, Kälin, Wettstein, Wyss, Zybach)

Minorité III (Fehlmann Rieille, Andrey, Funiciello, Kälin, Wermuth, Kälin, Wettstein, Wyss, Zybach)

Minorité IV (Funiciello, Andrey, Fehlmann Rieille, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)

PF 2026: 466 182 900
PF 2027: 495 186 000
PF 2028: 515 772 000

PF 2026: 515 029 900
PF 2027: 556 684 000
PF 2028: 594 379 000

PF 2026: 623 819 900
PF 2027: 659 476 000
PF 2028: 690 698 000

Majorité

pas de mandat au CF

Minorité IV (Funiciello, Andrey, Fehlmann Rieille, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)

PF 2026: 117 551 000
PF 2027: 118 041 000
PF 2028: 118 730 000

Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats

Remarques

Minorité IV:
Proposition commune de diverses positions aux
202 et 704.
Voir aussi AF Ia.

Minorités II, III et IV:
Propositions communes de diverses positions aux
202, 525 et 704.
Voir aussi AF Ia.

Minorité IV:
Proposition commune de diverses positions aux
202 et 704.
Voir aussi AF Ia.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

202 Département fédéral des affaires étrangères
A231.0329 Coopération au développement
(bilatérale)

Tome 2 DFAE, page 20
PF 2026: 839 779 000
PF 2027: 816 616 800
PF 2028: 797 398 800

PF 2026: 693 069 000
PF 2027: 671 487 800
PF 2028: 654 177 800

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Majorité

Minorité I
(Gredig, Fehlmann Rieille, Funiciello,
Kälin, Wermuth, Weltstein, Zybach)

Minorité II
(Wermuth, Andrey,
Fehlmann Rieille, Funiciello,
Kälin, Weltstein, Wyss,
Zybach)

Minorité III
(Fehlmann Rieille, Andrey,
Funiciello, Kälin, Wermuth,
Wyss, Zybach)

Minorité IV
(Funiciello, Andrey,
Fehlmann Rieille, Kälin,
Wermuth, Weltstein,
Wyss, Zybach)

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Majorité

Minorité
(Friedli Esther, Stark)

Remarques

CdF-N:
Propositions communes de diverses positions aux
202, 525 et 704.
Voir aussi AF la, crédits budgétaires.

CdF-E:
Majorité:
Proposition commune des positions
202/A231.0329, 306/A236.0101, 316/A231.0216,
316/A231.0395, 318/A231.0244, 420/A202.0156,
420/A231.0153, 525/A200.0001, 525/A202.0101,
605/A230.0114, 620/A201.0001, 704/A231.0202 et
groupes de comptes: Dépenses propres et
recherche de l'administration fédérale.
Voir aussi AF la, crédits budgétaires. et AF lb,
art. 2.

Minorité:
Proposition commune des positions
202/A231.0329, 202/A231.0330 et 704/A231.0202.
Voir aussi AF la, crédits budgétaires.

202 Département fédéral des affaires étrangères
A231.0330 Contributions à des organisations
multilatérales

Tome 2 DFAE, page 20

PF 2026: 306 572 600
PF 2027: 310 232 600
PF 2028: 317 015 700

Majorité

Minorité I
(Gredig, Fehlmann Rieille, Funiciello,
Kälin, Wermuth, Weltstein, Wyss,
Zybach)

Minorité II
(Wermuth, Andrey,
Fehlmann Rieille, Funiciello,
Kälin, Weltstein, Wyss,
Zybach)

Minorité III
(Fehlmann Rieille, Andrey,
Funiciello, Kälin, Wermuth,
Wyss, Zybach)

Minorité IV
(Funiciello, Andrey,
Fehlmann Rieille, Kälin,
Wermuth, Weltstein,
Wyss, Zybach)

Majorité

Minorité
(Friedli Esther, Stark)

CdF-N:
Propositions communes de diverses positions aux
202, 525 et 704.
Voir aussi AF la, crédits budgétaires.

CdF-E:
Majorité:
Proposition commune des positions
202/A231.0329, 202/A231.0330 et 704/A231.0202.
Voir aussi AF la, crédits budgétaires.

202 Département fédéral des affaires étrangères
A231.0331 Reconstitutions des ressources de l'IDA
(Banque mondiale)

Tome 2 DFAE, page 20

PF 2026: 244 228 700
PF 2027: 240 568 700
PF 2028: 233 785 600

Majorité

pas de mandat au CF

Minorité IV
(Funiciello, Andrey,
Fehlmann Rieille, Kälin,
Wermuth, Weltstein,
Wyss, Zybach)

PF 2026: 358 864 700
PF 2027: 354 961 700
PF 2028: 346 967 600

pas de mandat au CF

PF 2026: 285 053 600
PF 2027: 288 256 600
PF 2028: 294 479 700

Minorité IV:
Proposition commune de diverses positions aux
202 et 704.
Voir aussi AF la.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

202 Département fédéral des affaires étrangères
A231.0338 Gestion civile des conflits et droits de l'homme

Tome 2 DFAE, page 20
PF 2026: 54 400 300
PF 2027: 54 157 400
PF 2028: 54 254 700

202 Département fédéral des affaires étrangères
A236.0141 Contributions à des investissements de coopération internationale

Tome 2 DFAE, page 21
PF 2026: 4 771 800
PF 2027: 4 771 800
PF 2028: 4 771 800

202 Département fédéral des affaires étrangères
A231.0457 Soutien à l'Ukraine et aux régions voisines

Tome 2 DFAE, page 21
PF 2026: 145 358 100
PF 2027: 182 669 700
PF 2028: 233 658 300

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Majorité

Minorité II (Wermuth, Andrey, Fehlmann Rieille, Funiciello, Kälin, Wettstein, Wyss, Zybach)	Minorité III (Fehlmann Rieille, Andrey, Funiciello, Kälin, Wermuth, Kälin, Wettstein, Wyss, Zybach)	Minorité IV (Funiciello, Andrey, Fehlmann Rieille, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)
--	--	--

pas de mandat au CF

PF 2026: 59 735 300	PF 2026: 65 994 300	PF 2026: 79 935 300
PF 2027: 60 002 400	PF 2027: 67 454 400	PF 2027: 79 909 400
PF 2028: 60 128 700	PF 2028: 69 291 700	PF 2028: 80 520 700

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

Minorités II, III et IV:
Propositions communes de diverses positions aux 202, 525 et 704.
Voir aussi AF Ia.

Majorité

Minorité IV (Funiciello, Andrey, Fehlmann Rieille, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)
--

pas de mandat au CF

PF 2026: 7 011 800
PF 2027: 7 040 800
PF 2028: 7 081 800

Minorité IV:
Proposition commune de diverses positions aux 202 et 704.
Voir aussi AF Ia.

Majorité

Minorité IV (Funiciello, Andrey, Fehlmann Rieille, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)
--

pas de mandat au CF

PF 2026: 213 586 100
PF 2027: 269 530 700
PF 2028: 346 778 300

Minorité IV:
Proposition commune de diverses positions aux 202 et 704.
Voir aussi AF Ia.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR

301 Secrétariat général DFI
A231.0172 Contribution à Pro Helvetia
Tome 2 DFI, page 11
PF 2026: 46 307 900
PF 2027: 47 002 400
PF 2028: 47 707 400

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

303 Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)
Tome 2 DFI, page 20
PF 2026: 8 766 600
PF 2027: 8 793 400
PF 2028: 8 797 400

303 Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes
A231.0160 Mesures relatives à l'égalité entre femmes et hommes
Tome 2 DFI, page 20
PF 2026: 7 196 600
PF 2027: 7 268 800
PF 2028: 7 362 000

Majorité

Minorité
(Stadler, Bürgi Roman, Bürgin Yvonne, Gafner, Götte, Guggisberg, Kaufmann, Nause, Nicolet, Pahud, Sollberger, Stettler)

pas de mandat au CF

PF 2026: 44 807 900
PF 2027: 45 502 400
PF 2028: 46 207 400

Voir aussi AF 1a, crédits budgétaires.

Majorité

Minorité
(Pahud, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Schilliger, Sollberger, Stettler)

pas de mandat au CF

PF 2026: 7 646 600
PF 2027: 6 553 400
PF 2028: 5 381 400

Proposition commune des positions 303/A200.0001 et 303/A231.0160.
Voir aussi AF 1a, crédits budgétaires.

Majorité

Minorité
(Pahud, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Schilliger, Sollberger, Stettler)

pas de mandat au CF

PF 2026: 6 316 600
PF 2027: 5 508 800
PF 2028: 4 678 000

Proposition commune des positions 303/A200.0001 et 303/A231.0160.
Voir aussi AF 1a, crédits budgétaires.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

		Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
	Majorité	Minorité (Götte, Bürgi Roman, Gafner, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Schilliger, Sollberger, Stettler)		
306 Office fédéral de la culture A231.0131 Musées, collections, réseaux de tiers Tome 2 DFI, page 35 PF 2026: 13 691 900 PF 2027: 14 010 900 PF 2028: 14 367 900		pas de mandat au CF	PF 2026: 14 191 900 PF 2027: 14 510 900 PF 2028: 14 867 900	Voir aussi AF 1a, crédits budgétaires.
306 Office fédéral de la culture A236.0101 Culture du bâti Tome 2 DFI, page 35 PF 2026: 31 488 600 PF 2027: 31 803 500 PF 2028: 32 121 500			PF 2026: 28 488 600 PF 2027: 28 803 500 PF 2028: 29 121 500	Proposition commune des positions 202/A231.0329, 306/A236.0101, 316/A231.0216, 316/A231.0395, 318/A231.0244, 420/A202.0156, 420/A231.0153, 525/A200.0001, 525/A202.0101, 605/A230.0114, 620/A201.0001, 704/A231.0202 et groupes de comptes: Dépenses propres et recherche de l'administration fédérale. Voir aussi AF 1a, crédits budgétaires. et AF 1b, art. 2.
306 Office fédéral de la culture A231.0125 Yéniches, manouches et nomadisme Tome 2 DFI, page 36 PF 2026: 1 216 700 PF 2027: 1 229 000 PF 2028: 1 241 200	Majorité	Minorité (Weltstein, Andrey, Fehlmann Rieille, Funicello, Kälin, Wermuth, Wyss, Zybach)	PF 2026: 1 666 000 PF 2027: 1 678 000 PF 2028: 1 690 000	Voir aussi AF 1a, crédits budgétaires et plafonds des dépenses ainsi que l'art. 5.
306 Office fédéral de la culture A231.0126 Encouragement de films Tome 2 DFI, page 36 PF 2026: 31 651 700 PF 2027: 31 992 800 PF 2028: 32 362 100	Majorité	Minorité (Pahud, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Sollberger, Stettler)	PF 2026: 27 500 000 PF 2027: 24 000 000 PF 2028: 20 000 000	Voir aussi AF 1a, crédits budgétaires.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

306 Office fédéral de la culture
A231.0135 Culture cinématographique
Tome 2 DFI, page 36

PF 2026: 10 705 100
PF 2027: 10 812 200
PF 2028: 10 920 200

316 Office fédéral de la santé publique
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe
budgétaire)

Tome 2 DFI, page 65
PF 2026: 195 507 800
PF 2027: 190 359 700
PF 2028: 190 368 300

		Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques	
Majorité	Minorité (Pahud, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Sollberger, Stettler)				
<i>pas de mandat au CF</i>	PF 2026: 7 000 000 PF 2027: 3 000 000 PF 2028: 0			Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.	
Majorité	Minorité I (Nicolet, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Pahud, Sollberger, Stettler)	Minorité II (Zybach, Andrey, Fehlmann Rieille, Andrey, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss)	Minorité III (Fehlmann Rieille, Andrey, Funiciello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)	Majorités II et III: Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF Ib, art. 2.	
<i>pas de mandat au CF</i>	PF 2026: 187 000 000 PF 2027: 174 000 000 PF 2028: 166 000 000	Les réductions doivent être appliquées aux dépenses de personnel.	PF 2026: 203 207 800 PF 2027: 198 059 700 PF 2028: 198 068 300	Les moyens supplémentaires d'un montant de 1 800 000 de francs par an sont destinés à la promotion des domaines suivants : - Surveillance de l'antibiorésistance au moyen de l'approche One- Health (mise en œuvre de la motion Graf Maya 19.386) - Information et sensibilisation en matière de santé publique - Mise en place et développement d'un réseau d'intendance concernant les antibiotiques visant à encourager l'utilisation correcte des antibiotiques dans le domaine ambulatoire	

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

316 Office fédéral de la santé publique
A231.0213 Contribution à la prévention et à la protection de la santé

Tome 2 DFI, page 65
PF 2026: 20 286 400
PF 2027: 20 467 400
PF 2028: 20 650 100

316 Office fédéral de la santé publique
A231.0216 Contributions au dossier électronique du patient

Tome 2 DFI, page 65
PF 2026: 5 000 000

316 Office fédéral de la santé publique
A231.395 Mesures destinées à garantir la qualité LAMal

Tome 2 DFI, page 66
PF 2026: 16 150 000
PF 2027: 12 400 000
PF 2028: 12 400 000

317 Office fédéral de la statistique
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)

Tome 2 DFI, page 81
PF 2026: 172 740 500
PF 2027: 166 530 700
PF 2028: 165 805 800

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Majorité

Minorité
(Wettstein, Andrey, Fehlmann Rieille,
Funicello, Kälin, Wermuth, Wyss,
Zybach)

pas de mandat au CF

PF 2026: 20 396 000
PF 2027: 20 567 000
PF 2028: 20 750 000

Les moyens supplémentaires d'un montant de 100 000 de francs par an doivent être utilisés en faveur de l'organisation «Santé Sexuelle Suisse».

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

PF 2026: 0

Remarques

Voir aussi AF la, crédits budgétaires, ainsi qu'AF lb, art. 2.

Proposition commune des positions
202/A231.0329, 306/A236.0101, 316/A231.0216, 316/A231.0395, 318/A231.0244, 420/A202.0156, 420/A231.0153, 525/A200.0001, 525/A202.0101, 605/A230.0114, 620/A201.0001, 704/A231.0202 et groupes de comptes: Dépenses propres et recherche de l'administration fédérale.
Voir aussi AF la, crédits budgétaires, et AF lb, art. 2.

Proposition commune des positions
202/A231.0329, 306/A236.0101, 316/A231.0216, 316/A231.0395, 318/A231.0244, 420/A202.0156, 420/A231.0153, 525/A200.0001, 525/A202.0101, 605/A230.0114, 620/A201.0001, 704/A231.0202 et groupes de comptes: Dépenses propres et recherche de l'administration fédérale.
Voir aussi AF la, crédits budgétaires, et AF lb, art. 2.

Majorité

Minorité
(Nicolet, Bürgi Roman, Gafner, Götte,
Guggisberg, Pahud, Sollberger,
Stettler)

pas de mandat au CF

PF 2026: 165 000 000
PF 2027: 157 000 000
PF 2028: 150 000 000

Voir aussi AF la, crédits budgétaires.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

318 Office fédéral des assurances sociales
A231.0244 Accueil extra-familial pour enfants

Tome 2 DFI, page 90

PF 2026: 39 500 000

PF 2027: 32 500 000

PF 2028: 19 122 900

		Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Majorité	Minorité (Giacometti, Bürgi Roman, Cottier, Farinelli, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Schilliger, Sollberger, Stettler)	<i>pas de mandat au CF</i>	PF 2026: 29 500 000 PF 2027: 22 500 000 PF 2028: 9 122 900	<u>Cdf-N:</u> Voir aussi AF la, crédits budgétaires, crédits d'engagement et art. 4. <u>Cdf-E:</u> Proposition commune des positions 202/A231.0329, 306/A236.0101, 316/A231.0216, 316/A231.0395, 318/A231.0244, 420/A202.0156, 420/A231.0153, 525/A200.0001, 525/A202.0101, 605/A230.0114, 620/A201.0001, 704/A231.0202 et groupes de comptes: Dépenses propres et recherche de l'administration fédérale. Voir aussi AF la, crédits budgétaires, et AF lb, art. 2.
Majorité	Minorité (Pahud, Bürgi Roman, Cottier, Farinelli, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Schilliger, Sollberger, Stettler)	<i>pas de mandat au CF</i>		Voir aussi AF la, crédits budgétaires.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE

420 Secrétariat d'État aux migrations
GP1: Asile et retour
(Tome DFJP, page 55)

- Objectif:
Asile
Les procédures d'asile et de renvoi sont rapides et efficientes, sans accumulation de cas en suspens. L'hébergement dans les centres fédéraux est adéquat - y compris pour les requérants d'asile vulnérables.
- Indicateur:
- Total des demandes pendantes en première instance (nombre, max.)
- Valeur-cible:
PF 2026: 6 400
PF 2027: 6 000

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

Voir aussi AF Ib, art. 1.

420 Staatssekretariat für Migration
LG1: Asyl und Rückkehr
(Band 2 EJPD, S. 55)

- Objectif:
Asile
Les procédures d'asile et de renvoi sont rapides et efficientes, sans accumulation de cas en suspens. L'hébergement dans les centres fédéraux est adéquat - y compris pour les requérants d'asile vulnérables.
- Indicateur:
- Respect des normes de qualité dans le domaine de l'hébergement (% min.)
- Valeur-cible:
PF 2026: 85%
PF 2027: 90%
PF 2028: 90%

- valeur-cible modifiée:
PF 2026: 5 800
PF 2027: 5 800

- valeur-cible modifiée:
PF 2026: 90%
PF 2027: 95%
PF 2028: 95%

Voir aussi AF Ib, art. 1.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

402 Office fédérale de la Justice
A231.0144 Projets pilotes
Tome 2 DFJP, page 20

PF 2026: 2 060 400
PF 2027: 2 081 000
PF 2028: 2 101 800

Majorité
Minorité
(Zybach, Andrey, Fehlmann Rieille,
Funiciello, Kälin, Wermuth, Wettstein,
Wyss)

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

pas de mandat au CF

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.

403 Office fédéral de la police
A231.0149 Tâches extraordinaires de protection
incombant aux cantons et villes
Tome DFJP, page 34

PF 2026: 24 550 000
PF 2027: 24 550 000
PF 2028: 25 300 000

PF 2026: 22 000 000
PF 2027: 22 000 000
PF 2028: 22 750 000

Majorité
Minorité
(Funiciello, Andrey, Fehlmann Rieille,
Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss,
Zybach)

pas de mandat au CF

413 Institut suisse de droit comparé
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe
budgétaire)
Tome 2 DFJP, page 43

PF 2026: 7 594 300
PF 2027: 7 617 100
PF 2028: 7 638 400

PF 2026: 7 000 000
PF 2027: 7 000 000
PF 2028: 7 000 000

Majorité
Minorité
(Götte, Bürgi Roman, Gafner,
Guggisberg, Nicolet, Pahud, Sollberger,
Stettler)

Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.

420 Secrétariat d'Etat aux migrations
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe
budgétaire)
Tome 2 DFJP, page 57

PF 2026: 354 466 700
PF 2027: 350 410 500
PF 2028: 351 352 300

pas de mandat au CF

PF 2026: 334 466 700
PF 2027: 330 410 500
PF 2028: 331 352 300

Proposition commune des positions 420/A200.0001
et 606/A200.0001.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

420 Secrétariat d'État aux migrations
A231.0153 Aide sociale requérants d'asile,
personnes admises à titre provisoire, réfugiés
Tome 2 DFJP, page 57

PF 2026: 2 164 188 700
PF 2027: 2 389 879 000
PF 2028: 2 430 861 300

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Majorité

Minorité II
(Kälin, Andrey, Fehlmann Rieille,
Funicello, Gredig, Wermuth, Wettstein,
Wyss, Zybach)

pas de mandat au CF

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

PF 2026: 2 064 188 700
PF 2027: 2 309 879 000

Remarques

CdF-E:
Proposition commune des positions
202/A231.0329, 306/A236.0101, 316/A231.0216,
316/A231.0395, 318/A231.0244, 420/A202.0156,
420/A231.0153, 525/A200.0001, 525/A202.0101,
605/A230.0114, 620/A201.0001, 704/A231.0202 et
groupes de comptes: Dépenses propres et
recherche de l'administration fédérale.
Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires. et AF Ib,
art. 2.

420 Secrétariat d'État aux migrations
A231.0159 Mesures d'intégration des étrangers
Tome 2 DFJP, page 58

PF 2026: 358 459 400
PF 2027: 465 081 300
PF 2028: 391 876 100

Majorité

Minorité I
(Bürgi Roman, Gafner, Götte,
Guggisberg, Nicolet, Pahud, Sollberger,
Stettler)

Minorité II

(Kälin, Andrey, Fehlmann
Rieille, Funicello, Wermuth,
Wettstein, Wyss, Zybach)

pas de mandat au CF

PF 2026: 300 000 000
PF 2027: 250 000 000
PF 2028: 200 000 000

PF 2026: 378 459 400
PF 2027: 485 081 300
PF 2028: 411 876 100

Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.

420 Secrétariat d'État aux migrations
A231.0386 Contribution à l'élargissement de l'UE
Tome 2 DFJP, page 58

PF 2026: 21 970 000
PF 2027: 21 285 000
PF 2028: 22 121 900

Majorité

Minorité
(Sollberger, Bürgi Roman, Gafner,
Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud,
Stettler)

pas de mandat au CF

PF 2026: 0
PF 2027: 0
PF 2028: 0

Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS

504 Office fédéral du sport
A231.0108 Fédérations sportives et autres organisations
Tome 2 DDPS, page 30
PF 2026: 40 860 000
PF 2027: 41 060 000
PF 2028: 41 652 500

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

505 Office fédéral de la cybersécurité
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)
Tome 2 DDPS, page 39

PF 2026: 16 348 000
PF 2027: 16 408 000
PF 2028: 16 429 800

525 Défense
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)
Tome 2 DDPS, page 66

PF 2026: 4 957 227 400
PF 2027: 4 971 338 700
PF 2028: 4 970 189 900

Majorité

Minorité VI
(Schilliger, Cottier, Farinelli,
Giacometti)

pas de mandat au CF

Majorité

Minorité
(Würth, Broulis, Gapanny, Hegglin
Peter, Herzog Eva, Stark)

PF 2026: 43 060 000
PF 2027: 43 260 000
PF 2028: 43 852 500

pas de mandat au CF

Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF Ib,
art. 2.

Proposition commune des positions 505/A200.0001
et 525/A202.0101.
Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.

Cdf-N:
Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.
Cdf-E:
Proposition commune des positions
202/A231.0329, 306/A236.0101, 316/A231.0216,
316/A231.0395, 318/A231.0244, 420/A202.0156,
420/A231.0153, 525/A200.0001, 525/A202.0101,
605/A230.0114, 620/A201.0001, 704/A231.0202 et
groupes de comptes: Dépenses propres et
recherche de l'administration fédérale.
Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF Ib,
art. 2.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

525 Défense
A202.0101 Charges et investissements en matière d'armement
Tome 2 DDPS, page 66

PF 2026: 2 479 000 000
PF 2027: 2 808 000 000
PF 2028: 3 152 000 000

PF 2026: 3 304 000 000
(augmentation de 640 mio. et réduction de 15 mio. en faveur de l'OFCS)
PF 2027: 3 978 000 000
(augmentation de 1 185 mio. et réduction de 15 mio. en faveur de l'OFCS)
PF 2028: 4 582 000 000
(augmentation de 1 445 mio. et réduction de 15 mio. en faveur de l'OFCS)

540 Office fédéral de l'armement armasuisse
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)
Tome 2 DDPS, page 80

PF 2026: 935 318 600
PF 2027: 949 208 800
PF 2028: 960 933 300

	Propositions de la Commission des finances du Conseil national						Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
	Majorité	Minorité I (Kälin, Andrey, Fehlmann Rieille, Funiciello, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)	Minorité II (Wyss, Andrey, Fehlmann Rieille, Funiciello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Zybach)	Minorité III (Fehlmann Rieille, Andrey, Funiciello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Zybach)	Minorité V (Andrey, Fehlmann Rieille, Funiciello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)	Minorité VI (Schilliger, Cottier, Farinelli, Giacometti)		
525 Défense A202.0101 Charges et investissements en matière d'armement Tome 2 DDPS, page 66							PF 2026: 3 079 000 000 PF 2027: 3 408 000 000 PF 2028: 3 822 000 000	<u>CdF-N:</u> Majorité: Voir aussi AF la, crédits budgétaires, et AF lb, art. 2. Minorités I et II: Voir aussi AF la, crédits budgétaires. Minorité III: Proposition commune de diverses positions aux 202, 525 et 704. Voir aussi AF la. Minorité V: Voir aussi AF la, crédits budgétaires et AF lb, art. 2. Minorité VI: Proposition commune des positions 505/A200.0001 et 525/A202.0101. Voir aussi AF la, crédits budgétaires. <u>CdF-E:</u> Proposition commune des positions 202/A231.0329, 306/A236.0101, 316/A231.0216, 316/A231.0395, 318/A231.0244, 420/A202.0156, 420/A231.0153, 525/A200.0001, 525/A202.0101, 605/A230.0114, 620/A201.0001, 704/A231.0202 et groupes de comptes: Dépenses propres et recherche de l'administration fédérale. Voir aussi AF la, crédits budgétaires, et AF lb, art. 2.
540 Office fédéral de l'armement armasuisse A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) Tome 2 DDPS, page 80								Voir aussi AF la, crédits budgétaires.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES

605 Administration fédérale des contributions
A230.0114 Impôt complémentaire

Tome 2 DFF, page 59

PF 2027: 1 200 000 000

PF 2028: 1 200 000 000

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

PF 2027: 800 000 000
PF 2028: 800 000 000

Proposition commune des positions
202/A231.0329, 306/A236.0101, 316/A231.0216,
316/A231.0395, 318/A231.0244, 420/A202.0156,
420/A231.0153, 525/A200.0001, 525/A202.0101,
605/A230.0114, 620/A201.0001, 704/A231.0202 et
groupes de comptes: Dépenses propres et
recherche de l'administration fédérale.
Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires. et AF Ib,
art. 2.

606 Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières

E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)

Tome 2 DFF, page 79

2026: 66 092 200

2027: 62 518 000

2028: 48 701 000

2026: 88 092 200
2027: 84 518 000
2028: 70 701 000

Majorité

Minorité
(Götte, Bürgi Roman, Gafner,
Guggisberg, Nicolet, Pahud, Sollberger,
Stettler)

606 Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières

A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)

Tome 2 DFF, page 80

PF 2026: 867 317 900

PF 2027: 887 304 000

PF 2028: 885 383 900

pas de mandat au CF

PF 2026: 887 317 900
PF 2027: 907 304 000
PF 2028: 905 383 900

Les moyens supplémentaires, d'un
montant annuel de 20 000 000 de
francs doivent être utilisés en faveur du
personnel chargé de la protection des
frontières.

620 Office fédéral des constructions et de la logistique

A201.0001 Investissements (enveloppe budgétaire)

Tome 2 DFF, page 127

PF 2026: 310 991 200

PF 2027: 345 108 200

PF 2028: 378 508 300

PF 2026: 279 991 200
PF 2027: 314 108 200
PF 2028: 347 508 300

Proposition commune des positions 420/A200.0001
et 606/A200.0001.

Proposition commune des positions
202/A231.0329, 306/A236.0101, 316/A231.0216,
316/A231.0395, 318/A231.0244, 420/A202.0156,
420/A231.0153, 525/A200.0001, 525/A202.0101,
605/A230.0114, 620/A201.0001, 704/A231.0202 et
groupes de comptes: Dépenses propres et
recherche de l'administration fédérale.
Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires. et AF Ib,
art. 2.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE, DE
LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

704 Secrétariat d'État à l'économie
GP 5: Politique du marché du travail
Tome 2 DEFR, page 25

- (Nouvel) objectif: Promotion du potentiel de la main-d'œuvre en Suisse:
Le potentiel de la main-d'œuvre en Suisse est mieux exploité. Le taux d'activité des femmes augmente et l'âge moyen de sortie du marché du travail est en hausse.
- Indicateur: Taux d'activité moyen des femmes actives
- Valeur-cible:
PF 2026: Augmentation de 5 points de pourcentage par rapport à l'année précédente
PF 2027: Augmentation de 5 points de pourcentage par rapport à l'année précédente
PF 2028: Augmentation de 5 points de pourcentage par rapport à l'année précédente

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

Voir aussi AF 1b, art. 1.

701 Secrétariat général du DEFR
A202.0137 Bureau de la consommation
Tome DEFR, page 12

PF 2026: 1 046 000
PF 2027: 1 046 900
PF 2028: 1 047 700

Majorité

Minorité
(Fehlmann Rieille, Andrey, Funiciello, Kalin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)

PF 2026: 1 046 700
PF 2027: 633 400
PF 2028: 500 000

pas de mandat au CF

Voir aussi AF 1a, crédits budgétaires.

701 Secrétariat général du DEFR
A231.0181 Contribution financière au domaine des EPF
Tome DEFR, page 12

PF 2026: 2 525 143 400
PF 2027: 2 556 551 000
PF 2028: 2 556 009 900

Majorité

Minorité
(Guggisberg, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Nicolet, Pahud, Sollberger, Stettler)

PF 2026: 2 537 643 400
PF 2027: 2 569 051 000
PF 2028: 2 568 509 900

PF 2026: 2 393 000 000
PF 2027: 2 346 000 000
PF 2028: 2 300 000 000

Majorité

Minorité
(Ettlin Erich, Friedli Esther, Hegglin Peter, Rieder, Stark, Würth)

PF 2026: 2 537 643 400
PF 2027: 2 569 051 000
PF 2028: 2 568 509 900

pas de mandat au CF

CdF-N;
Voir aussi AF 1a, crédits budgétaires.
CdF-E:
Proposition commune des positions
701/A231.0181, 750/A231.0259, 750/A231.0260,
750/A231.0261, 750/A231.0262, 750/A231.0263,
750/A231.0273, 750/A231.0287 et 750/A236.0137.
Voir aussi AF 1a, crédits budgétaires.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

704 Secrétariat d'État à l'économie
A231.0192 Suisse Tourisme
Tome DEFR, page 26

PF 2026: 56 339 800
PF 2027: 56 624 100
PF 2028: 57 862 200

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

704 Secrétariat d'État à l'économie
A231.0194 Encouragement innovation et
coopération, domaine tourisme
Tome DEFR, page 27

PF 2026: 11 530 100

PF 2026: 53 522 800
PF 2027: 53 792 900
PF 2028: 54 969 100

704 Secrétariat d'État à l'économie
A231.0208 Nouvelle politique régionale
Tome DEFR, page 27

PF 2026: 12 699 900
PF 2027: 12 827 800

PF 2026: 10 530 100

Majorité

Minorité
(Gredig, Cottier, Farinelli, Fehlmann
Rieile, Funiciello, Kalin, Schilliger,
Wermuth, Wyss, Zybach)

704 Secrétariat d'État à l'économie
A231.0211 Informations sur conditions d'implantation
des entreprises en Suisse
Tome DEFR, page 27

PF 2026: 4 450 500
PF 2027: 4 447 000
PF 2028: 4 540 300

PF 2026: 25 760 300
PF 2027: 26 222 600

pas de mandat au CF

Majorité

Minorité
(Zybach, Andrey, Fehlmann Rieile,
Funiciello, Kälin, Wermuth, Wettstein,
Wyss)

pas de mandat au CF

PF 2026: 2 559 000
PF 2027: 2 557 000
PF 2028: 2 610 600

La réduction de ce crédit doit être
effectuée dans le domaine du
recrutement actif d'entreprises
étrangères en vue d'une implantation
en Suisse.

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

Majorité

Minorité
(Rieder, Friedli Esther, Zopfi)

pas de mandat au CF

PF 2026: 25 760 300
PF 2027: 26 222 600

Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.

Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.

Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF Ib,
art. 2.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

704 Secrétariat d'État à l'économie
A231.0202 Coopération économique
Tome DEFR, page 28

PF 2026: 428 553 400
PF 2027: 451 636 500
PF 2028: 461 915 500

PF 2026: 378 553 400
PF 2027: 401 636 500
PF 2028: 411 915 500

pas de mandat au CF

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Majorité

Minorité I
(Gredig, Fehlmann Riele, Funiciello,
Kälin, Wermuth, Weltstein, Zybach)

Minorité II
(Wermuth, Andrey,
Fehlmann Riele, Funiciello,
Kälin, Weltstein, Wyss,
Zybach)

Minorité III
(Fehlmann Riele, Andrey,
Funiciello, Kälin, Wermuth,
Wyss, Zybach)

Minorité IV
(Funiciello, Andrey,
Fehlmann Riele, Kälin,
Wermuth, Weltstein,
Wyss, Zybach)

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Majorité

Minorité
(Friedli Esther, Stark)

Remarques

CdF-N:
Propositions communes de diverses positions aux
202, 525 et 704.
Voir aussi AF la, crédits budgétaires.

CdF-E:
Majorité:
Proposition commune des positions
202/A231.0329, 306/A236.0101, 316/A231.0216,
316/A231.0395, 318/A231.0244, 420/A202.0156,
420/A231.0153, 525/A200.0001, 525/A202.0101,
605/A230.0114, 620/A201.0001, 704/A231.0202 et
groupes de comptes: Dépenses propres et
recherche de l'administration fédérale.
Voir aussi AF la, crédits budgétaires. et AF Ib,
art. 2.

Minorité:
Proposition commune des positions
202/A231.0329, 202/A231.0330 et 704/A231.0202.
Voir aussi AF la, crédits budgétaires.

704 Secrétariat d'État à l'économie
A235.0101 Prêts et participations, pays en
développement
Tome DEFR, page 28

PF 2026: 30 000 000
PF 2027: 30 000 000
PF 2028: 30 000 000

Majorité

pas de mandat au CF

Minorité IV
(Funiciello, Andrey,
Fehlmann Riele, Kälin,
Wermuth, Weltstein,
Wyss, Zybach)

PF 2026: 44 081 000
PF 2027: 44 265 000
PF 2028: 44 524 000

Minorité IV:
Proposition commune de diverses positions aux
202 et 704.
Voir aussi AF la.

704 Secrétariat d'État à l'économie
A236.0142 Contributions à des investissements,
pays en développement
Tome DEFR, page 28

PF 2026: 10 000 000
PF 2027: 10 000 000
PF 2028: 10 000 000

Majorité

pas de mandat au CF

Minorité IV
(Funiciello, Andrey,
Fehlmann Riele, Kälin,
Wermuth, Weltstein,
Wyss, Zybach)

PF 2026: 14 694 000
PF 2027: 14 755 000
PF 2028: 14 841 000

Minorité IV:
Proposition commune de diverses positions aux
202 et 704.
Voir aussi AF la.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

708 Office fédéral de l'agriculture
A231.0227 Contributions à l'élimination
Tome DEFR, page 50

PF 2026: 47 583 300
PF 2027: 48 668 900
PF 2028: 48 549 600

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Majorité

Minorité
(Gredig, Fehlmann Rieille, Funiciello,
Kälin, Wermuth, Weltstein, Wyss,
Zybach)

pas de mandat au CF

PF 2026: 23 791 700
PF 2027: 24 034 500
PF 2028: 24 274 800

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.

725 Office fédéral du logement
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe
budgétaire)
Tome 2 DEFR, page 77

PF 2026: 9 673 700
PF 2027: 9 667 500
PF 2028: 9 695 900

Majorité

Minorité
(Wyss, Andrey, Fehlmann Rieille,
Funiciello, Gredig, Kälin, Wermuth,
Weltstein, Zybach)

pas de mandat au CF

PF 2026: 9 803 700
PF 2027: 9 797 500
PF 2028: 9 825 900

Les moyens supplémentaires d'un
montant de 130 000 francs par an sont
destinés au financement de
consultations proposées gratuitement
aux communes et aux coopératives par
les maîtres d'ouvrage d'utilité publique.

Majorité

Minorité
(Herzog Eva, Hurni, Maillard, Zopfi)

pas de mandat au CF

PF 2026: 9 803 700
PF 2027: 9 797 500
PF 2028: 9 825 900

Les moyens supplémentaires d'un
montant de 130 000 francs par an sont
destinés au financement de
consultations proposées gratuitement
aux communes et aux coopératives par
les maîtres d'ouvrage d'utilité publique.

Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF Ib,
art. 2.

750 Secrétariat d'État à la formation, à la recherche
et à l'innovation
A231.0259 Forfaits versés aux cantons
Tome 2 DEFR, page 106

PF 2026: 720 371 600
PF 2027: 740 486 000
PF 2028: 753 599 800

PF 2026: 728 171 600
PF 2027: 748 286 000
PF 2028: 761 399 800

Majorité

Minorité
(Ettlin Erich, Friedli Esther, Hegglin
Peter, Rieder, Stark, Würth)

PF 2026: 728 171 600
PF 2027: 748 286 000
PF 2028: 761 399 800

CdF-N:
Proposition commune des positions 750/A231.0259
et 750/A231.0260.
CdF-E:
Proposition commune des positions
701/A231.0181, 750/A231.0259, 750/A231.0260,
750/A231.0261, 750/A231.0262, 750/A231.0263,
750/A231.0273, 750/A231.0287 et 750/A236.0137.
Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.

750 Secrétariat d'État à la formation, à la recherche
et à l'innovation
A231.0260 Contributions liées à des innovations et à
des projets
Tome 2 DEFR, page 106

PF 2026: 44 863 000
PF 2027: 45 356 000
PF 2028: 49 300 000

PF 2026: 36 896 300
PF 2027: 37 389 300
PF 2028: 41 333 400

Majorité

Minorité
(Ettlin Erich, Friedli Esther, Hegglin
Peter, Rieder, Stark, Würth)

PF 2026: 36 896 300
PF 2027: 37 389 300
PF 2028: 41 333 400

CdF-N:
Proposition commune des positions 750/A231.0259
et 750/A231.0260.
CdF-E:
Proposition commune des positions
701/A231.0181, 750/A231.0259, 750/A231.0260,
750/A231.0261, 750/A231.0262, 750/A231.0263,
750/A231.0273, 750/A231.0287 et 750/A236.0137.
Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

750 Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
A231.0261 Contributions de base Universités LEHE
Tome 2 DEFR, page 106

PF 2026: 747 833 500
PF 2027: 750 261 900
PF 2028: 757 764 500

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

Majorité

Minorité
(Ettlin Erich, Friedli Esther, Hegglin Peter, Rieder, Stark, Würth)

PF 2026: 755 933 500
PF 2027: 758 361 900
PF 2028: 765 864 500

pas de mandat au CF

Cdf-N:
Proposition commune des positions
750/A231.0261, 750/A231.0262, 750/A231.0263 et
750/A236.0137.
Voir aussi AF la, crédits budgétaires.
Cdf-E:
Proposition commune des positions
701/A231.0181, 750/A231.0259, 750/A231.0260,
750/A231.0261, 750/A231.0262, 750/A231.0263,
750/A231.0273, 750/A231.0287 et 750/A236.0137.
Voir aussi AF la, crédits budgétaires.

Majorité

Minorité
(Ettlin Erich, Friedli Esther, Hegglin Peter, Rieder, Stark, Würth)

PF 2026: 30 217 700
PF 2027: 30 930 600
PF 2028: 31 659 500

pas de mandat au CF

Cdf-N:
Proposition commune des positions
750/A231.0261, 750/A231.0262, 750/A231.0263 et
750/A236.0137.
Voir aussi AF la, crédits budgétaires.
Cdf-E:
Proposition commune des positions
701/A231.0181, 750/A231.0259, 750/A231.0260,
750/A231.0261, 750/A231.0262, 750/A231.0263,
750/A231.0273, 750/A231.0287 et 750/A236.0137.
Voir aussi AF la, crédits budgétaires.

Majorité

Minorité
(Ettlin Erich, Friedli Esther, Hegglin Peter, Rieder, Stark, Würth)

PF 2026: 598 108 200
PF 2027: 599 966 500
PF 2028: 606 883 600

pas de mandat au CF

Cdf-N:
Proposition commune des positions
750/A231.0261, 750/A231.0262, 750/A231.0263 et
750/A236.0137.
Voir aussi AF la, crédits budgétaires.
Cdf-E:
Proposition commune des positions
701/A231.0181, 750/A231.0259, 750/A231.0260,
750/A231.0261, 750/A231.0262, 750/A231.0263,
750/A231.0273, 750/A231.0287 et 750/A236.0137.
Voir aussi AF la, crédits budgétaires.

750 Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
A231.0262 Contributions liées à des projets selon la LEHE
Tome 2 DEFR, page 106

PF 2026: 31 692 700
PF 2027: 32 405 600
PF 2028: 33 134 500

750 Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
A231.0263 Contributions de base Hautes écoles spécialisées LEHE
Tome 2 DEFR, page 106

PF 2026: 592 233 200
PF 2027: 594 091 500
PF 2028: 601 008 600

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

750 Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation

A231.0272 Institutions chargées d'encourager la recherche

Tome 2 DEFRI, page 107

PF 2026: 1 250 956 300

PF 2027: 1 302 356 300

PF 2028: 1 384 113 300

750 Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation

A231.0273 Établissements de recherche

d'importance nationale

Tome 2 DEFRI, page 107

PF 2026: 105 878 500

PF 2027: 108 039 300

PF 2028: 110 244 200

750 Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation

A231.0287 Coopération internationale dans le

domaine de la recherche

Tome 2 DEFRI, page 107

PF 2026: 18 937 500

PF 2027: 20 263 100

PF 2028: 21 680 800

		Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Majorité	Minorité (Gafner, Bürgi Roman, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Sollberger, Stettler)			
	PF 2026: 1 254 306 300 PF 2027: 1 305 708 300 PF 2028: 1 387 463 300	PF 2026: 1 186 000 000 PF 2027: 1 143 000 000 PF 2028: 1 100 000 000		Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.
Majorité	Minorité (Ettlin Erich, Friedli Esther, Hegglin Peter, Rieder, Stark, Würth)			
	PF 2026: 107 003 500 PF 2027: 109 164 300 PF 2028: 111 369 200	PF 2026: 107 003 500 PF 2027: 109 164 300 PF 2028: 111 369 200	<i>pas de mandat au CF</i>	<u>Cdf-N:</u> Proposition commune des positions 750/A231.0273 et 750/A231.0287. Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires. <u>Cdf-E:</u> Proposition commune des positions 701/A231.0181, 750/A231.0259, 750/A231.0260, 750/A231.0261, 750/A231.0262, 750/A231.0263, 750/A231.0273, 750/A231.0287 et 750/A236.0137. Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.
Majorité	Minorité (Ettlin Erich, Friedli Esther, Hegglin Peter, Rieder, Stark, Würth)			
	PF 2026: 17 812 500 PF 2027: 19 138 100 PF 2028: 20 555 800	PF 2026: 17 812 500 PF 2027: 19 138 100 PF 2028: 20 555 800	<i>pas de mandat au CF</i>	<u>Cdf-N:</u> Proposition commune des positions 750/A231.0273 et 750/A231.0287. Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires. <u>Cdf-E:</u> Proposition commune des positions 701/A231.0181, 750/A231.0259, 750/A231.0260, 750/A231.0261, 750/A231.0262, 750/A231.0263, 750/A231.0273, 750/A231.0287 et 750/A236.0137. Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

750 Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
A236.0137 Contributions d'investissement et participation aux frais locatifs LEHE

Tome 2 DÉFR, page 108

PF 2026: 114 086 200

PF 2027: 133 550 500

PF 2028: 133 820 000

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

PF 2026: 101 586 200
PF 2027: 121 050 500
PF 2028: 121 320 000

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Majorité

Minorité
(Ettlin Erich, Friedli Esther, Hegglin Peter, Rieder, Stark, Würth)

PF 2026: 101 586 200
PF 2027: 121 050 500
PF 2028: 121 320 000

pas de mandat au CF

Remarques

CdF-N:
Proposition commune des positions
750/A231.0261, 750/A231.0262, 750/A231.0263 et
750/A236.0137.
Voir aussi AF la, crédits budgétaires.
CdF-E:
Proposition commune des positions
701/A231.0181, 750/A231.0259, 750/A231.0260,
750/A231.0261, 750/A231.0262, 750/A231.0263,
750/A231.0273, 750/A231.0287 et 750/A236.0137.
Voir aussi AF la, crédits budgétaires.

750 Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation

A231.0269 Mobilité internationale, formation

Tome 2 DÉFR, page 108

PF 2026: 60 829 300

PF 2027: 64 612 900

PF 2028: 68 631 700

Majorité
Minorité
(Fehlmann Rielle, Andrey, Funiciello, Gredig, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)

pas de mandat au CF

Voir aussi AF la, crédits budgétaires.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'ÉNERGIE ET DE LA COMMUNICATION

		Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
805 Office fédéral de l'énergie A231.0304 Programme SuisseEnergie Tome 2 DETEC, page 51	Majorité Minorité (Nicolet, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Pahud, Sollberger, Stettler)	 pas de mandat au CF PF 2026: 23 754 900 PF 2027: 24 028 400 PF 2028: 24 304 700	 Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.
810 Office fédéral de l'environnement A231.0323 Animaux sauvages et chasse Tome 2 DETEC, page 95	 Majorité Minorité (Wettstein, Andrey, Fehlmann Rieille, Funicello, Gredig, Kälin, Wermuth, Wyss, Zybach)	 pas de mandat au CF PF 2026: 17 384 000 PF 2027: 17 463 200 PF 2028: 17 537 800	 PF 2026: 17 884 000 PF 2027: 17 963 200 PF 2028: 18 037 800	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, crédits d'engagement et art. 5, ainsi que AF Ib, art. 2.
810 Office fédéral de l'environnement A236.0126 Revitalisation Tome 2 DETEC, page 96	 Majorité Minorité (Farinelli, Bürgi Roman, Cottier, Götte, Gredig, Guggisberg, Schilliger, Sollberger)	 pas de mandat au CF PF 2026: 36 206 600 PF 2027: 36 550 900 PF 2028: 36 913 300	 Les moyens supplémentaires d'un montant de 500 000 de francs par an sont destinés à la promotion des mesures de conservation des espèces et des milieux naturels dans les districts francs et les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs.	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, crédits d'engagement et art. 5.
810 Office fédéral de l'environnement A231.0327 Forêts Tome 2 DETEC, page 97	 Majorité Minorité (Farinelli, Bürgi Roman, Cottier, Götte, Gredig, Guggisberg, Schilliger, Sollberger)	 pas de mandat au CF PF 2026: 117 273 800 PF 2027: 135 946 600 PF 2028: 137 131 100	 pas de mandat au CF	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.
810 Office fédéral de l'environnement A236.0122 Protection contre les dangers naturels Tome 2 DETEC, page 97	 Majorité Minorité (Zybach, Fehlmann Rieille, Funicello, Wermuth)	 pas de mandat au CF PF 2026: 37 904 700 PF 2027: 38 283 700 PF 2028: 38 666 600	 PF 2026: 38 250 000 PF 2027: 38 629 000 PF 2028: 39 011 900	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, crédits d'engagement et art. 5.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

GROUPES DE COMPTES

Dépenses propres
Tome 1, Page 85

PF 2026: 11 853 605 700
PF 2027: 11 706 829 600
PF 2028: 12 174 810 400

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

PF 2026: 11 823 605 700
PF 2027: 11 656 829 600
PF 2028: 12 124 810 400

Proposition commune des positions
202/A231.0329, 306/A236.0101, 316/A231.0216,
316/A231.0395, 318/A231.0244, 420/A202.0156,
420/A231.0153, 525/A200.0001, 525/A202.0101,
605/A230.0114, 620/A201.0001, 704/A231.0202 et
groupes de comptes: Dépenses propres et
recherche de l'administration fédérale.
Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF Ib,
art. 2.

Dépenses de personnel
Tome 1, page 86

2026: 6 698 634 800
2027: 6 799 607 200
2028: 6 868 476 000

Majorité

Minorité
(Funcicello, Andrey, Fehlmann Rieille,
Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss,
Zybach)

pas de mandat au CF

Les autorités et les tribunaux ainsi que
le Contrôle fédéral des finances sont
exclus de la réduction transversale d'un
montant de 70 000 000 de francs par
an.

Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF Ib,
art. 2.

Conseil et prestations de service externes
Tome 1, page 89

PF 2026: 731 180 800
PF 2027: 657 389 600
PF 2028: 658 723 400

Majorité

Minorité
(Wyss, Andrey, Fehlmann Rieille,
Funcicello, Kälin, Wermuth, Wettstein,
Zybach)

pas de mandat au CF

La coupe transversale d'un montant de
35 000 000 de francs par an est à
mettre en œuvre dans tous les
départements, autorités et tribunaux
ainsi qu'au Contrôle fédéral des
finances.

PF 2026: 696 180 800
PF 2027: 622 389 600
PF 2028: 623 723 400

La coupe transversale est à mettre en
œuvre dans tous les départements,
autorités et tribunaux ainsi qu'au
Contrôle fédéral des finances.

Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF Ib,
art. 2.

Recherche de l'administration fédérale

PF 2026: 356 326 400
PF 2027: 358 171 400
PF 2028: 368 857 400

PF 2026: 316 326 400
PF 2027: 318 171 400
PF 2028: 328 857 400

Proposition commune des positions
202/A231.0329, 306/A236.0101, 316/A231.0216,
316/A231.0395, 318/A231.0244, 420/A202.0156,
420/A231.0153, 525/A200.0001, 525/A202.0101,
605/A230.0114, 620/A201.0001, 704/A231.0202 et
groupes de comptes: Dépenses propres et
recherche de l'administration fédérale.
Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF Ib,
art. 2.

Projet
du Conseil fédéral

Art. 3 Besoin de financement extraordinaire en faveur des personnes à protéger en provenance d'Ukraine

¹ Le Conseil fédéral est chargé d'accroître progressivement la part budgétisée à titre ordinaire des dépenses liées à l'accueil des personnes à protéger en provenance d'Ukraine.

² Le cas échéant, le Conseil fédéral propose au Parlement de porter les montants minimaux suivants au budget ordinaire des années concernées :
2026: 500 000 000 de francs
2027: 1 000 000 000 de francs
2028: 1 500 000 000 de francs

³ Si la situation budgétaire l'exige, le Conseil fédéral dispose d'une marge maximale de 20 % par rapport aux montants visés à l'al. 2.

Art. 4 Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération

Il est pris acte du plan financier du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération pour les années 2026 à 2028.

Art. 5 Fonds de financement de l'infrastructure ferroviaire

Il est pris acte du plan financier du fonds de financement de l'infrastructure ferroviaire pour les années 2026 à 2028.

Art. 6 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Majorité	Minorité III (Sollberger, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Stettler)	
	1 ... est chargé de budgétiser à titre ordinaire les dépenses ...	
	<i>biffer</i>	
	<i>biffer</i>	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.
Art. 3 Besoin de financement extraordinaire en faveur des personnes à protéger en provenance d'Ukraine		
¹ Le Conseil fédéral est chargé d'accroître progressivement la part budgétisée à titre ordinaire des dépenses liées à l'accueil des personnes à protéger en provenance d'Ukraine.		
² Le cas échéant, le Conseil fédéral propose au Parlement de porter les montants minimaux suivants au budget ordinaire des années concernées : 2026: 500 000 000 de francs 2027: 1 000 000 000 de francs 2028: 1 500 000 000 de francs		
³ Si la situation budgétaire l'exige, le Conseil fédéral dispose d'une marge maximale de 20 % par rapport aux montants visés à l'al. 2.		
Art. 4 Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération		
Il est pris acte du plan financier du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération pour les années 2026 à 2028.		
Art. 5 Fonds de financement de l'infrastructure ferroviaire		
Il est pris acte du plan financier du fonds de financement de l'infrastructure ferroviaire pour les années 2026 à 2028.		
Art. 6 Disposition finale		
Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.		

Projet
du Conseil fédéral

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

**Arrêté fédéral III
concernant les prélèvements sur
le fonds d'infrastructure ferroviaire
pour l'année 2025**

du ... décembre 2024

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 4, al. 1, de la loi fédérale du 21 juin 2013
sur le fonds de financement de l'infrastructure ferroviaire¹,
vu le message du Conseil fédéral du 21 août 2024²,

arrête :

Art. 1 Prélèvements sur le fonds

Les crédits budgétaires ci-après, qui totalisent 5 188 820 000 francs,
sont approuvés pour l'exercice 2025 et prélevés sur le fonds de
financement de l'infrastructure ferroviaire:

	francs
a. Exploitation de l'infrastructure ferroviaire	749 286 300
b. Maintien de la qualité de l'infrastructure ferroviaire	3 422 713 700
c. Nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA)	6 600 000
d. Rail 2000/ZEB y compris corridor 4 m	202 900 000
e. Réduction du bruit émis par les chemins de fer	11 000 000
f. Étape d'aménagement 2025	389 470 000
g. Étape d'aménagement 2035	403 100 000
h. Mandats de recherche	3 750 000

¹ RS 742.140

² Non publié dans la FF

Projet du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Art. 2 Budget 2025 Il est pris acte du budget 2025 du fonds de financement de l'infrastructure ferroviaire.			
Art. 3 Disposition finale Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.			

Projet
du Conseil fédéral

**Arrêté fédéral IV
concernant les prélèvements sur le
fonds pour les routes nationales et le
trafic d'agglomération
pour l'année 2025**

du ... décembre 2024

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 5 de la loi fédérale du 30 septembre 2016 sur le fonds pour
les routes nationales et pour le trafic d'agglomération¹,
vu le message du Conseil fédéral du 21 août 2024²,*

arrête :

Art. 1 Prélèvements sur le fonds

Les crédits budgétaires ci-après, qui totalisent 3 577 500 000 francs, sont approuvés pour l'exercice 2025 et prélevés sur le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération:

	francs
a. exploitation, entretien et aménagement au sens d'adaptations des routes nationales	2 173 000 000
b. achèvement du réseau des routes nationales	390 000 000
c. aménagement au sens d'accroissement des capacités et grands projets réalisés sur le réseau existant des routes nationales	712 000 000
d. amélioration du trafic d'agglomération	302 500 000

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

¹ RS 725.13

² Non publié dans la FF

Projet du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Art. 2 Budget 2025 Il est pris acte du budget 2025 du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération.			
Art. 3 Disposition finale Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.			

Projet
du Conseil fédéral

**Arrêté fédéral
sur l'encouragement des énergies
renouvelables pendant les années 2025
à 2030**

du ...

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 167 de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 21 août 2024²,*

arrête :

Art. 1

Un crédit d'engagement de 270 millions de francs est alloué à l'encouragement des énergies renouvelables pendant les années 2025 à 2030 (art. 33a et 34a de la loi du 23 décembre 2011 sur le CO₂³).

Art. 2

¹ Le crédit d'engagement est réparti entre les projets comme suit :

- a. utilisation directe de la géothermie pour la production de chaleur (art. 34a, al. 1, let. a et b, de la loi du 23 décembre 2011 sur le CO₂⁴) : 180 millions de francs ;

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

Projet
du Conseil fédéral

- b. planifications énergétiques territoriales communales et supracommunales concernant l'utilisation des énergies renouvelables et des rejets thermiques (art. 34a , al. 1, let. c, de la loi sur le CO₂) : 30 millions de francs ;
- c. nouvelles installations et agrandissements notables de l'infrastructure d'installations existantes de production de gaz renouvelables, notamment celles qui injectent du gaz dans le réseau (art. 34a , al. 1, let. d, de la loi sur le CO₂) : 30 millions de francs ;
- d. installations solaires thermiques pour la chaleur de processus (art. 34a , al. 1, let. e, de la loi sur le CO₂) : 30 millions de francs.

² L'Office fédéral de l'énergie peut procéder à des transferts de moyens financiers entre les projets visés à l'al. 1, afin d'utiliser les moyens non épuisés, conformément à l'art. 33a , al. 3, de la loi sur le CO₂.

Art. 3

¹ Si la modification du 15 mars 2024⁵ de la loi du 23 décembre 2011 sur le CO₂⁶ entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025, le présent arrêté fédéral remplace le crédit d'engagement « Géothermie, affectation partielle de la taxe sur le CO₂, 2018-2025 », approuvé dans le cadre de l'arrêté fédéral la du 14 décembre 2017 concernant le budget pour l'année 2018⁷.

² Si la modification de la loi sur le CO₂ n'entre en vigueur que le 1^{er} janvier 2026, le crédit d'engagement est de 225 millions de francs et est réparti entre les projets comme suit :

- a. projets visés à l'art. 2, al. 1, let. a : 150 millions de francs ;
- b. projets visés à l'art. 2, al. 1, let. b : 25 millions de francs ;
- c. projets visés à l'art. 2, al. 1, let. c : 25 millions de francs ;
- d. projets visés à l'art. 2, al. 1, let. d : 25 millions de francs.

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

Projet
du Conseil fédéral

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

Art. 4

L'arrêté fédéral du 29 février 2024 sur l'encouragement des carburants d'aviation renouvelables pendant les années 2025 à 2030⁸ est abrogé.

Art. 5

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

⁸ FF 2024 1776

Projet
du Conseil fédéral

**Arrêté fédéral
sur le financement de mesures de protection de
l'environnement dans l'aviation pendant les années
2025 à 2030 et de mesures de sûreté dans l'aviation
pendant les années 2024 à 2027**

du ...

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 167 de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 21 août 2024²,*

arrête :

Art. 1

¹ Un crédit d'engagement de 457,4 millions de francs au maximum est alloué pour l'encouragement de mesures de protection de l'environnement dans l'aviation pendant les années 2025 à 2030.

² Le crédit d'engagement peut être utilisé pour l'encouragement des mesures suivantes :

- a. réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'aviation (art. 37a de la loi du 23 décembre 2011 de la loi sur le CO₂³; art. 103b de la loi du 21 décembre 1948 sur l'aviation⁴);
- b. développement et production de carburants d'aviation synthétiques renouvelables (art. 28g, al. 8, de la loi du 23 décembre 2011 de la loi sur le CO₂⁵);

¹ RS 101

² Non publié dans la FF

³ RS 641.71

⁴ RS 748.0

⁵ RS 641.71

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

Projet
du Conseil fédéral

c. mesures destinées à protéger la population des effets du bruit et des effets des émissions de substances polluantes, développement de procédures de vol respectueuses de l'environnement, travaux de recherche sur les effets du trafic aérien sur l'environnement ainsi que formation et formation continue en vue de l'application de procédures de vol respectueuses de l'environnement (art. 37d de la loi du 22 mars 1985 concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire et des autres moyens affectés à la circulation routière et au trafic aérien⁶).

³ L'Office fédéral de l'aviation civile est habilité à répartir entre les mesures d'encouragement visées à l'al. 2, let. a à c, les fonds portés au crédit d'engagement.

⁴ Si la modification du 15 mars 2024⁷ de la loi sur le CO₂ n'entre en vigueur que le 1^{er} janvier 2026, le crédit d'engagement visé à l'al. 1 est de 392,4 millions de francs.

Art. 2

Un crédit d'engagement de 269,6 millions de francs est alloué pour les mesures de sûreté dans l'aviation pendant les années 2024 à 2027.

Art. 3

L'arrêté fédéral du 20 décembre 2023 sur l'encouragement des carburants d'aviation renouvelables pendant les années 2025 à 2029⁸ est abrogé.

Art. 4

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

⁶ RS 725.116.2

⁷ FF 2024 686; RO ...

⁸ FF 2024 1777

Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques

Projet
du Conseil fédéral

**Arrêté fédéral
sur l'encouragement du transport ferroviaire
transfrontalier de voyageurs ainsi que sur des
mesures visant à éviter les dommages et à
décarboner les installations soumises au système
d'échange de quotas d'émission pendant les années
2025 à 2030**

du ...

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 167 de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 21 août 2024²,*

arrête :

Art. 1

¹ Un crédit d'engagement de 180 millions de francs est alloué au financement de l'encouragement du transport ferroviaire transfrontalier de voyageurs, y compris des trains de nuit, pendant les années 2025 à 2030 (art. 37a de la loi du 23 décembre 2011 sur le CO₂³).

² Si la modification du 15 mars 2024⁴ de la loi sur le CO₂ n'entre en vigueur que le 1^{er} janvier 2026, le crédit d'engagement est de 150 millions de francs.

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

Projet
du Conseil fédéral

Art. 2

¹ Un crédit d'engagement de 420 millions de francs est alloué au financement de l'encouragement des mesures visant à éviter les dommages et à décarboner les installations soumises au système d'échange de quotas d'émission pendant les années 2025 à 2030 (art. 37b de la loi du 23 décembre 2011 sur le CO₂).

² Si la modification du 15 mars 2024⁵ de la loi sur le CO₂ n'entre en vigueur que le 1^{er} janvier 2026, le crédit d'engagement est de 350 millions de francs.

Art. 3

L'arrêté fédéral du 29 février 2024⁶ sur l'encouragement du transport ferroviaire transfrontalier de voyageurs, des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'aviation et des mesures visant à éviter les dommages et à décarboner les installations soumises au système d'échange de quotas d'émission pendant les années 2025 à 2030 est abrogé.

Art. 4

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

⁵ RO ...

⁶ FF 2024 1778